



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RAPPORT ANNUEL DE GESTION **2023-2024**

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Photo de la page couverture :

L'école de danse et de musique Destroismaisons à La Pocatière est soutenue par le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.

Photo d'une élève prise lors de la compétition 2MOves à Sherbrooke.

© Mathilde Gardonio

La présente publication a été réalisée par le ministère de la Culture et des Communications.

Une version accessible du présent document est en ligne sur le site Web Québec.ca.

Dépôt légal : septembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 2368-2590 (imprimé)
ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-98675-1 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-98676-8 (pdf)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec, 2024

Imprimé sur du papier Enviro100,
contenant 100 % de fibres postconsommation



MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que je dépose le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications. Les actions mises de l'avant entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 reflètent une fois de plus l'engagement du gouvernement du Québec à promouvoir et à faire rayonner la culture québécoise afin de stimuler l'intérêt de la population, particulièrement des jeunes, à l'endroit de celle-ci.

Parmi les actions phares accomplies par le Ministère durant cette période, je souligne la mise en place de la toute première Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture, qui vise notamment à donner une impulsion à la créativité numérique québécoise. Le dépôt des 32 pistes d'actions proposées par le Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels est également un élément important. Nous évaluons d'ailleurs actuellement ses différentes recommandations pour accroître le rayonnement de la culture québécoise et de la langue française sur les plateformes numériques. Par ailleurs, j'ai accordé un statut de protection ou de valorisation à 36 éléments patrimoniaux en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Ce geste s'inscrit dans la foulée des mesures mises en œuvre pour plus de diligence dans le traitement des demandes de statuts et plus de transparence dans les décisions. Du côté du Secrétariat à la jeunesse, une consultation s'est déroulée à l'automne dans l'ensemble des régions du Québec et via le Web en vue de l'élaboration du Plan d'action jeunesse 2025-2030. Enfin, nous avons versé près de 16 M\$ en soutien au secteur des médias et de l'information.

En consultant ce rapport, vous serez à même de constater l'ampleur du travail accompli pour appuyer les secteurs culturels et des communications dans leurs efforts de rayonnement et de développement, de même que les jeunes et les organismes jeunesse, dans une perspective d'écoute de leurs préoccupations et de leurs besoins.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Jeunesse
et ministre responsable de la région de l'Outaouais,

Mathieu Lacombe

Québec, septembre 2024

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Jeunesse
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Ce document présente les réalisations et les résultats obtenus au regard des objectifs du Ministère, notamment dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2023-2027.

Comme en témoigne ce rapport, le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des orientations et des priorités gouvernementales, en utilisant ses ressources de façon optimale. Les données, les tableaux et les mises en perspective démontrent les nombreux efforts déployés pour soutenir et faire rayonner la culture et la créativité québécoises.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance au personnel du Ministère aux quatre coins du Québec pour son travail exemplaire tout au long de la dernière année. Je le remercie de son engagement sans faille, de son dynamisme et de sa grande collaboration afin que le Ministère puisse toujours mieux répondre aux besoins de la population, de la jeunesse, des organisations et des partenaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	2
RAPPORT DE VALIDATION	3
1. L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	7
2. LES RÉSULTATS	17
2.1 Plan stratégique	17
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	36
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	45
3.1 Utilisation des ressources humaines	45
3.2 Utilisation des ressources financières	48
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	49
4. AUTRES EXIGENCES	53
4.1 Gestion des effectifs	53
4.2 Développement durable	54
4.3 Occupation et vitalité des territoires	61
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	64
4.5 Accès à l'égalité en emploi	64
4.6 Allègement réglementaire et administratif	70
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	71
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	74
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	76
4.10 Politique de financement des services publics	78
ANNEXE	81
Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022	81

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2024

RAPPORT DE VALIDATION



Madame la sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 incombe à la direction du ministère de la Culture et des Communications. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en oeuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion.

Par ailleurs, des limitations concernant l'obtention de certaines données dans la section « 4.3 Occupation et vitalité des territoires » sont survenues. En conséquence, l'opinion exprimée ci-dessous ne comprend pas l'intégralité des données de cette section, car elle n'a pas été entièrement disponible pour validation. Cependant, nous avons eu des discussions avec le ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir une compréhension relative aux hypothèses utilisées pour la présentation des données en question. À noter aussi que la section « Annexe » n'a pas fait partie de la portée de nos travaux et, en conséquence, ne fait pas donc partie de notre opinion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Projet soutenu dans le cadre du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise

Horizon, une installation en créativité numérique montée par Olivier Landreville en collaboration avec Serge Maheu, produite par Init, propulsée par CREOS et qui sera présentée en 2024 par la Ville d'Alma.

©Init

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer à la vitalité, à la transmission, à l'accessibilité et au rayonnement de la culture québécoise; d'encourager l'innovation dans le secteur des communications; de protéger et de valoriser le patrimoine; et de participer au déploiement du plein potentiel de la jeunesse québécoise. Il coordonne et appuie les actions du gouvernement en ces matières et il défend les intérêts culturels et de la jeunesse du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

Il intervient principalement dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres, des industries culturelles, du numérique, des médias, des télécommunications, des entreprises de communications et de la jeunesse. Ses politiques publiques et ses programmes contribuent au développement des activités de création, d'animation, de production, de promotion, de diffusion, de formation, de recherche et de conservation, et veillent à l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Le Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, dans chaque région du Québec, des services équitables et diversifiés. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

La réalisation de la mission du Ministère est soutenue par un réseau de 12 organismes et sociétés d'État, qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse. Les interventions ministérielles sont assurées dans les 17 régions administratives du Québec grâce aux 8 directions régionales, situées dans 13 bureaux.

Contexte de l'organisation

Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a poursuivi sa vaste démarche visant à revoir le fonctionnement des opérations liées à l'aide financière afin, notamment, d'en accroître l'efficacité et la fluidité, de mettre davantage à profit l'expertise propre des ressources et de maintenir de hauts standards pour le service à la clientèle. Aussi, il a entamé l'instauration de mesures transitoires en vue d'implanter un milieu de travail axé sur les activités, qui consiste notamment en la dépersonnalisation des espaces de bureau et en l'intégration d'un système de réservation des espaces de travail. Il a également poursuivi l'amélioration des moyens technologiques qu'il utilise pour maintenir les services offerts à la clientèle, assurer le déploiement des programmes d'aide financière et appliquer la réglementation sous sa responsabilité.

Chiffres clés

Chiffres clés au 31 mars 2024

Chiffre clé	Description
461	Effectif du Ministère
1,081 G\$ ¹	Dépenses du Ministère
164	Ententes de développement culturel conclues avec des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC)
3	Ententes sectorielles de développement conclues avec des MRC
933	Municipalités servies par une bibliothèque publique autonome soutenue ou une bibliothèque affiliée aux 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques ²
155	Médias communautaires soutenus
124	Institutions muséales agréées et soutenues
274	Organismes distincts soutenus par le Secrétariat à la jeunesse

1. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

2. Donnée à jour au 31 décembre 2022.

1.2 Faits saillants

Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse, monsieur Mathieu Lacombe, a dévoilé en octobre 2023 la toute première Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028. Déployée en 2 phases, cette stratégie vise notamment à donner une impulsion à la créativité numérique québécoise. Des mesures sont mises en place pour favoriser son développement et permettre le rayonnement de la culture auprès des citoyennes et des citoyens ainsi que favoriser sa diffusion à l'international. Un budget de 34,3 M\$ a été attribué sur 2 ans à partir de 2023-2024 pour mettre en œuvre la phase 1 de la Stratégie.

L'élaboration de la Stratégie fait suite à une consultation des principaux intervenants et intervenantes des secteurs culturels qui a permis de déterminer les défis et les occasions d'affaires pour le Québec ici et à l'étranger.



Visuel créé pour le lancement de la Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028

©Ministère de la Culture et des Communications

Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels

Le 28 avril 2023, lors d'un discours présenté au Conseil des relations internationales de Montréal, le ministre a annoncé la formation d'un groupe d'expertes et experts devant analyser l'enjeu du rayonnement de la culture québécoise et de la langue française sur les plateformes numériques. Ce comité-conseil avait pour mandat d'apporter des recommandations au ministre quant aux outils à privilégier par le Québec pour améliorer la place de la culture québécoise et de la langue française dans l'environnement numérique.

Le ministère de la Culture et des Communications a accompagné et appuyé le groupe d'expertes et experts dans ses travaux tout au long de l'année 2023, et ce, jusqu'à la publication du rapport final le 31 janvier 2024. Cet important travail a mené à l'identification de 32 pistes d'action devant être privilégiées tant au Québec qu'à l'international. Ces dernières visent notamment à mobiliser les acteurs de la francophonie au sujet de la diversité linguistique et à mettre en œuvre des mesures pour favoriser la découvrabilité des contenus culturels d'expression originale de langue française sur les plateformes numériques.

Le Ministère a commencé l'analyse, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, de l'ensemble des propositions et de leur mise en œuvre.

Aide aux médias d'information québécois

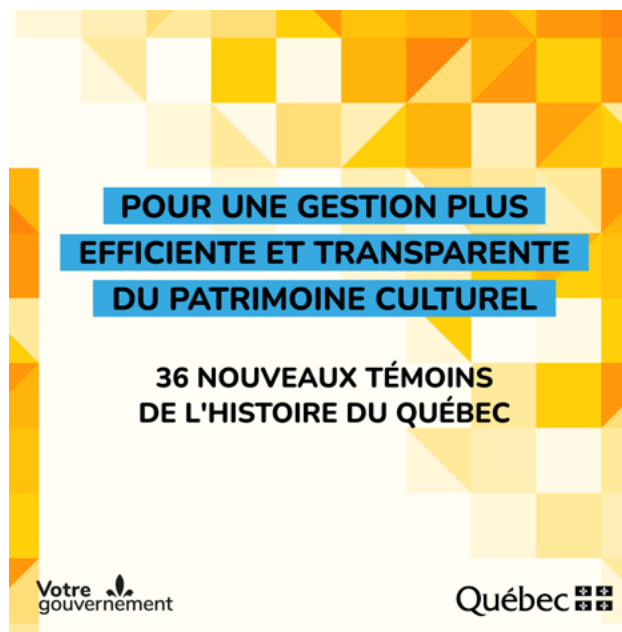
En 2023-2024, le Ministère a versé près de 16 M\$ pour soutenir le secteur des médias et de l'information à travers les mesures d'un plan d'aide aux médias du gouvernement du Québec.

Le Ministère a notamment octroyé plus de 5 M\$ afin de soutenir 30 projets d'adaptation numérique portés par 18 entreprises de la presse d'information écrite ou organismes de regroupement de médias. Une somme de plus de 4,1 M\$ a également été versée à l'organisme RecycleMédias pour compenser pleinement la contribution monétaire exigée aux journaux en lien avec la collecte sélective des matières résiduelles. Près de 6,5 M\$ ont été versés pour soutenir le fonctionnement de 155 médias communautaires de toutes les régions du Québec, en plus d'une somme de 250 000 \$ pour appuyer les projets structurants de 14 médias communautaires.

De nouvelles sommes ont aussi été octroyées pour la poursuite de l'aide aux médias lors des budgets 2023-2024 et 2024-2025.

Statuts juridiques en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Le 31 octobre 2023, le ministre a procédé à une annonce d'envergure en lien avec la protection du patrimoine culturel. À cette occasion, 36 nouveaux éléments patrimoniaux ont obtenu un statut de protection ou de valorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Cette annonce fait suite à une importante démarche visant à traiter plusieurs demandes d'attribution de statuts qui étaient demeurées en attente d'une décision depuis plusieurs années, dans certains cas. Le ministre s'est aussi engagé à ce que, dorénavant, les propositions de statuts légaux reçues en vertu de la *Loi* fassent l'objet d'une décision dans un délai maximal de 18 mois, dans la plupart des cas, et que cette décision soit rendue publique. Ces actions contribueront à une gestion plus transparente et diligente du patrimoine culturel québécois.



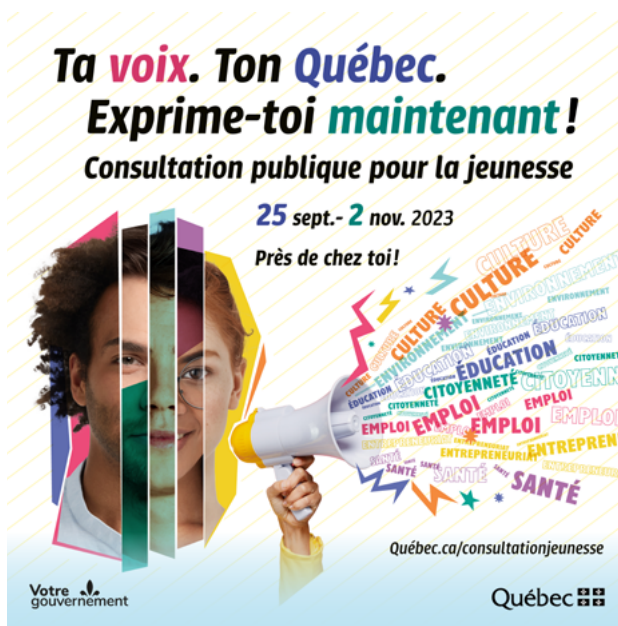
Visuel créé pour l'annonce de 36 nouveaux éléments patrimoniaux ayant obtenu un statut de protection ou de valorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

©Ministère de la Culture et des Communications

À titre d'exemples en 2023-2024, plusieurs biens patrimoniaux ont été classés, dont le site patrimonial du Noyau-du-Quartier-Chinois, à Montréal, ainsi que 2 immeubles sis à l'intérieur de ce site, soit l'ancienne manufacture de cigares S. Davis and Sons et l'édifice de l'École-Britannique-et-Canadienne-de-Montréal. Le site archéologique de l'Ancienne-Verrerie-Ottawa Glass Works, à Hudson, et la cathédrale de Saint-Germain, à Rimouski, ont aussi été classés. Le ministre a également procédé à la désignation de 8 personnages historiques, de 4 événements, de 1 lieu et de 2 éléments du patrimoine immatériel, parmi lesquels figurent Marcelle Ferron et Jean-Paul Riopelle, le banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 1834, la création du Conseil du statut de la femme en 1973, ainsi que les pratiques et les savoir-faire associés aux pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent et à la gigue. Ces nouveaux éléments patrimoniaux ont été ajoutés au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Plan d'action jeunesse 2025-2030

Le Secrétariat à la jeunesse a réalisé une vaste démarche de consultation en vue de renouveler le Plan d'action jeunesse 2021-2024, qui contient des mesures soutenues par le gouvernement du Québec pour réaliser les objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Ces consultations ont eu lieu entre le 25 septembre et le 2 novembre 2023. Les jeunes et les acteurs de la jeunesse de l'ensemble des régions ont eu l'occasion d'y participer. Dans le cadre de cet exercice, 100 mémoires ont été déposés et plus de 640 questionnaires ont été remplis, permettant ainsi de recenser leurs besoins, leurs aspirations et leurs préoccupations.



Visuel créé pour promouvoir la tournée de la consultation publique pour la jeunesse

©Ministère de la Culture et des Communications

Amorce du développement du passeport culturel pour les jeunes

Afin de favoriser l'accès aux produits culturels québécois auprès des jeunes, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de 4,2 M\$ sur 2 ans pour élaborer un passeport culturel à leur intention. Lorsqu'il sera instauré, ce passeport entièrement numérique permettra à la jeunesse d'accéder à des biens et à des services culturels québécois francophones à un coût avantageux et d'être ainsi plus en contact avec la culture québécoise. Les principales actions réalisées en 2023-2024 consistent à avoir mené un étalonnage des projets semblables à l'international, avoir rencontré des partenaires technologiques des domaines concernés et à avoir octroyé un contrat visant à rédiger un dossier d'opportunité ainsi qu'un dossier d'affaires, nécessaires à la mise en place de la solution technologique du passeport culturel.

Appui au rayonnement et à la vitalité des cultures, des langues et des médias autochtones



Visuel créé pour promouvoir le programme Appel de projet pour les Autochtones

©Ministère de la Culture et des Communications

Le Ministère appuie différentes initiatives afin de contribuer à la vitalité des cultures, des langues et des médias autochtones. En 2023-2024, un total de 8,66 M\$ a été versé à cette fin. En plus de 4 nouvelles ententes triennales de développement culturel autochtone avec des organismes et une instance nationale, 12 ententes ont été renouvelées ou prolongées et bonifiées pour appuyer des besoins en lien avec les langues autochtones. Le Ministère a également soutenu l'embauche de 30 agents et agentes de développement culturel autochtone et a octroyé une aide financière à 36 organismes pour des projets touchant les langues autochtones, les médias et les jeunes d'âge scolaire. Dans le cadre de 2 nouveaux programmes en appui aux médias autochtones, 23 de ces derniers ont reçu une aide au fonctionnement, 5 ont bénéficié d'une aide ponctuelle et un appui a été offert à 2 sociétés de communication. Enfin, le Ministère a lancé un nouveau programme permettant d'accroître la connaissance, la promotion, la protection et le rayonnement du patrimoine culturel autochtone.

Muséologie

Les institutions muséales sont soutenues dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales. En 2023-2024, ce sont 124 institutions muséales agréées qui ont reçu de l'aide financière dans le cadre de la 2^e année des ententes triennales 2022-2025, pour un total de 23,9 M\$.



Visuels créés pour promouvoir l'offre de gratuité dans les institutions muséales

©Ministère de la Culture et des Communications

L'offre de gratuité dans les institutions muséales concernées a été maintenue le 1^{er} dimanche de chaque mois. Les institutions muséales participantes en 2023-2024 étaient au nombre de 103. Le Ministère les a compensées pour les pertes de revenus de billetterie, les coûts additionnels en ressources humaines et les coûts liés à l'organisation d'activités spécifiques au 1^{er} dimanche de chaque mois. En 2023-2024, les compensations versées aux institutions muséales privées s'élevaient à 3,2 M\$.

Le programme Appel de projets pour le soutien aux expositions permanentes et itinérantes vise la réalisation ou le renouvellement, partiel ou total, d'expositions permanentes ou la réalisation d'expositions itinérantes des institutions muséales agréées. Le programme a été ouvert du 26 septembre 2022 au 10 février 2023 et, pour cette édition, le Ministère a octroyé 5 768 901 \$ à 21 institutions muséales agréées, situées dans toutes les régions du Québec.

Ententes de développement culturel et ententes sectorielles de développement

En 2023-2024, une somme totale de 9,1 M\$ a été annoncée pour 164 municipalités et MRC dans le cadre de la signature des ententes de développement culturel. Il y a également eu 3 ententes sectorielles de développement conclues avec des MRC pour l'exercice 2023-2024, pour une somme totale de 202 045 \$. Ces ententes de partenariat sont établies selon des objectifs et un partage des ressources conjointement négociés. Elles soutiennent le financement d'actions liées à la culture et aux communications dans l'ensemble des régions administratives du Québec pour favoriser l'accès à la culture, mettre en valeur les potentiels de chaque territoire et soutenir la vitalité culturelle.

Vitrines et programmeurs étrangers appuyés en 2023-2024

Les vitrines culturelles et les présences collectives québécoises au Canada et à l'étranger sont des initiatives phares soutenues par le Ministère, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles. En 2023-2024, un total de 147 initiatives ont été appuyées par le Ministère. En voici 2 exemples :

- le Québec et l'Allemagne ont été à l'honneur du Venice Production Bridge, qui a eu lieu du 31 août au 5 septembre 2023, dans le cadre de la 80^e édition du Festival International du Film de Venise;
- le Québec a été l'invité d'honneur de la 6^e édition de RévélaTIONS, la Biennale Internationale des Métiers d'Art et Création, qui s'est tenue à Paris du 7 au 11 juin 2023. L'événement a permis le rayonnement de près de 45 artistes québécois et québécoises ainsi que de 200 œuvres auprès d'un public de plus de 36 000 personnes, en provenance de 29 pays.

Les vitrines culturelles et les présences collectives représentent le résultat du travail des attachées culturelles et attachés culturels des différents territoires et ont prouvé leur efficacité pour exporter et assurer une meilleure visibilité du talent québécois dans de nombreux secteurs. Elles permettent également aux compagnies et artistes québécois présents de développer de nouveaux contacts, réseaux et alliances.

À noter que les budgets de développement de marché accordés par le Ministère aux attachées culturelles et attachés culturels en 2023-2024 ont permis de soutenir, au total, 606 activités. Ces sommes ont aussi permis d'appuyer des missions de 445 diffuseurs, programmeurs ou journalistes étrangers dans divers événements, pour favoriser la mise en marché des créatrices et créateurs québécois.



Photo extérieure du Grand Palais Éphémère à Paris lors de la 6^e édition de RévélaTIONS, la Biennale Internationale des Métiers d'Art et Création, où le Québec était à l'honneur.

©Alex Gallosi

Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise et son nouveau volet

La 3^e édition de cet appel de projets, qui vise à faire rayonner et à accroître la consommation des pratiques et des produits culturels québécois, a eu lieu du 18 septembre au 26 octobre 2023. Grâce à des subventions de 19,2 M\$, le programme a permis de soutenir 43 projets déployés sur l'ensemble du Québec, dont plus de la moitié l'ont été par l'entremise de la nouvelle Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture, la contribution financière au programme s'élevant à 10,3 M\$.



Projet soutenu dans le cadre du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise

Cité Mémoire Charlevoix propose une expérience multimédia au cœur de l'histoire, de la culture et de la beauté des paysages de la région.

©Cité Mémoire

La Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture a aussi permis au programme de s'enrichir d'un nouveau volet dont l'objectif est de stimuler la demande pour la présentation de projets de créativité numérique dans différents lieux accessibles à la population du Québec. Ce volet permet le soutien financier des gestionnaires de l'occupation des espaces publics et des lieux culturels en vue de dynamiser ces espaces. C'est ainsi que 13 initiatives, qui mettent en valeur le talent et l'innovation de nos créatrices et créateurs numériques, seront présentées partout au Québec. Ces projets ont bénéficié d'un soutien total de 6,3 M\$.

Aide à la structuration numérique des arts de la scène

Le 13 février 2023, lors de l'événement RIDEAU, le ministre a annoncé un financement de 1,3 M\$ pour les 3 prochaines années dans le but de soutenir la plateforme Scène Pro de RIDEAU. Il s'agit d'une plateforme numérique visant à faciliter la coordination du secteur des arts de la scène et permettant aux artistes, producteurs, diffuseurs et gestionnaires de salles de structurer les différentes activités qui mènent à la programmation des spectacles.

Ce soutien permettra de maintenir l'évolution technologique de Scène Pro, notamment par l'ajout de connexions numériques avec de nouveaux partenaires et la mise à jour de la plateforme, mais aussi de fournir des données de qualité au milieu et de s'assurer que l'outil soit arrimé aux besoins réels du secteur. À terme, ce projet permettra aux contenus culturels et artistiques québécois en arts vivants de rayonner sur les plateformes tout en favorisant une juste rémunération de tous les acteurs et actrices de ce secteur, à partir du début du projet, en passant par sa promotion en ligne jusqu'à sa diffusion devant le public.

Prix du Québec : première attribution du prix René-Lévesque

Dans le contexte du coup d'envoi de l'Année Lévesque, commémorant le 100^e anniversaire de naissance de René Lévesque, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, a annoncé en juin 2022 la création du prix René-Lévesque, la plus haute distinction attribuée par l'État québécois à une personne pour sa contribution remarquable au domaine du journalisme. Ce prix a été institué officiellement le 7 janvier 2023.



Photo de Pierre Bruneau, lauréat du prix René-Lévesque remis pour la première fois en 2023 (Prix du Québec)

©Ministère de la Culture et des Communications

Le prix René-Lévesque a été remis pour la toute première fois au chef d'antenne Pierre Bruneau lors de la 46^e cérémonie de remise des Prix du Québec qui a eu lieu le 22 novembre 2023.

De plus, 16 autres personnes lauréates ont été honorées en 2023, portant le nombre de Prix du Québec culturels remis depuis 1977 à 269. Ces prix ont récompensé ainsi, pour leur œuvre ou leur carrière admirable, 272 personnalités, dont 4 duos pour des réalisations communes.

Plan d'action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier

Le Ministère a poursuivi la réalisation des actions prévues dans le cadre du Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec : sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier, lancé en octobre 2020. Au cours de l'année, les travaux ont porté notamment sur l'élaboration d'un cadre administratif d'intervention en patrimoine culturel, la production d'un outil de consignation des données d'inventaires, la réalisation d'activités de communication pour le grand public, la mise en place d'outils d'accompagnement des municipalités, la préparation d'une nouvelle solution d'affaires (système informatique en patrimoine), l'optimisation des procédures administratives de traitement des autorisations de travaux et la rédaction d'orientations pour divers règlements. Les actions réalisées visent à renforcer le soutien du Ministère aux citoyennes et citoyens, au milieu municipal de même qu'aux différents intervenants et intervenantes en patrimoine.

Le Ministère continuera en ce sens ses activités courantes afin de maintenir les acquis obtenus et de poursuivre l'amélioration de son service à la clientèle.



Projet soutenu par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de son Plan d'action jeunesse 2021-2024

Jamais trop tôt est un projet culturel musical pancanadien pour les 14-17 ans, porté par le Festival international de la chanson de Granby.

©Nicolas Racine Photographe

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : Consommation de l'offre culturelle québécoise

Orientation 1 : Faire découvrir la culture québécoise, particulièrement aux jeunes, et en accroître l'accessibilité et la diffusion au Québec, au Canada et à l'international

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
1.1 Augmenter la place occupée par la consommation de produits culturels québécois dans les habitudes et les activités des jeunes	1.1.1 Proportion des jeunes pour qui l'écoute de musique québécoise occupe une place importante	55 %	60 % Atteinte	23
	1.1.2 Proportion des jeunes pour qui le visionnement de films québécois occupe une place importante	47 %	46 % Non atteinte	24
	1.1.3 Proportion des jeunes pour qui la lecture de livres québécois occupe une place importante	37 %	36 % Non atteinte	24
	1.1.4 Proportion des jeunes pour qui l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois occupe une place importante	35 %	34 % Non atteinte	25
	1.1.5 Proportion des jeunes pour qui la visite de musées et de lieux historiques québécois occupe une place importante	33 %	31 % Non atteinte	26
1.2 Stimuler l'exportation des œuvres et des productions culturelles québécoises sur les marchés étrangers	1.2.1 Nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus, contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises	440	664 Atteinte	27
1.3 Renforcer le rayonnement et le positionnement du Québec en culture auprès de ses partenaires hors Québec et internationaux	1.3.1 Nombre de projets soutenus contribuant au rayonnement et au positionnement du Québec	24	66 Atteinte	28

Enjeu 2 : Découvrabilité des contenus québécois francophones dans l'espace numérique

Orientation 2 : Faire rayonner davantage les contenus québécois dans l'environnement numérique

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
2.1 Encourager l'adoption des normes de description des contenus culturels reconnues par les secteurs	2.1.1 Proportion des organismes culturels ³ s'étant prévalus d'un soutien financier afin d'adopter des normes descriptives communes à leur secteur	15 %	0 % Non atteinte	29
2.2 Faciliter l'accès aux contenus québécois francophones dans l'espace numérique	2.2.1 Taux d'augmentation de la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique	Établissement d'une mesure de départ	Sans objet (mesure de départ)	30
2.3 Affirmer et renforcer le leadership du Québec en matière de découvrabilité	2.3.1 : Nombre d'initiatives structurantes	3	4 Atteinte	31

Enjeu 3 : Leadership du Québec en créativité numérique

Orientation 3 : Favoriser l'innovation et l'accélération du développement du secteur des industries œuvrant en créativité numérique et le promouvoir au Québec ainsi que sur les marchés canadiens et internationaux

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
3.1 Stimuler le déploiement d'installations et d'expériences culturelles créatives numériques destinées au Québec	3.1.1 Valeur totale des projets en créativité numérique financés par le Ministère, destinés au Québec	23,6 M\$	30,9 M\$ Atteinte	32
3.2 Stimuler les projets québécois en créativité numérique au Canada et à l'international	3.2.1 Nombre de projets soutenus en créativité numérique destinés au Canada et à l'international	71	111 Atteinte	33

3. 100 organismes potentiels.

Enjeu 4 : Valorisation du patrimoine culturel du Québec

Orientation 4 : Positionner le patrimoine comme un levier de développement économique, social et culturel

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
4.1 Encourager l'émergence de partenariats basés sur la mutualisation des efforts, des données et des ressources	4.1.1 Nombre de projets de mutualisation soutenus ou ayant fait l'objet d'un accompagnement du Ministère	Établissement d'une mesure de départ	Sans objet (mesure de départ)	34
4.2 Appuyer les initiatives innovantes de valorisation et de transmission du patrimoine, notamment celles menées auprès des jeunes	4.2.1 Nombre d'initiatives de valorisation soutenues financièrement ou ayant fait l'objet d'un accompagnement de la part du Ministère	1	1 Atteinte	35

Enjeu 5 : Positionnement de la jeunesse au cœur de l'action et des priorités de la société québécoise

Orientation 5 : Maximiser l'influence des actions menées auprès des jeunes pour que celles-ci et ceux-ci puissent contribuer à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
5.1 Donner les moyens à la jeunesse de porter sa voix dans la collectivité	5.1.1 Nombre de projets soutenus et réalisés permettant aux jeunes de porter leur voix dans la collectivité	33	40 Atteinte	36
5.2 Développer des partenariats et des projets pour donner une impulsion à la jeunesse québécoise	5.2.1 Nombre de partenaires associés à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et de son plan d'action	268	274 Atteinte	37

Enjeu 6 : Mobilisation du personnel et renforcement de l'expérience employé

Orientation 6 : Renforcer l'expérience employé

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
6.1 Favoriser les échanges et la communication avec le personnel pour renforcer l'expérience employé	6.1.1 Nombre de nouvelles initiatives collectives visant à favoriser le leadership de proximité qui engage les autorités, les gestionnaires ainsi que les employées et employés	2	2 Atteinte	38

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : CONSOMMATION DE L'OFFRE CULTURELLE QUÉBÉCOISE

Orientation 1 : Faire découvrir la culture québécoise, particulièrement aux jeunes, et en accroître l'accessibilité et la diffusion au Québec, au Canada et à l'international

OBJECTIF 1.1 : AUGMENTER LA PLACE OCCUPÉE PAR LA CONSOMMATION DE PRODUITS CULTURELS QUÉBÉCOIS DANS LES HABITUDES ET LES ACTIVITÉS DES JEUNES

Contexte lié à l'objectif : Le ministère de la Culture et des Communications souhaite mettre en place des mesures incitatives pour favoriser l'intérêt des jeunes envers la culture francophone québécoise. Il créera entre autres un passeport culturel qui leur permettra d'accéder plus facilement à différents produits culturels du Québec, en tenant compte de leurs intérêts et de leur capacité financière. En attendant la mise en œuvre de cette mesure, des actions seront mises en place pour contribuer à favoriser la consommation des produits culturels québécois et francophones dans les habitudes des jeunes. Le Ministère verra à faire en sorte que la visibilité et la consommation de l'offre culturelle québécoise francophone augmentent, de façon à contribuer à l'affirmation d'une culture québécoise forte. Toutefois, les changements d'habitudes de consommation sont lents à opérer et les liens de causalité entre une action et un résultat sont parfois difficiles à établir. L'appréciation, auprès de la population, d'un changement de comportement par une politique publique n'est observable qu'après plusieurs années. Le Ministère vise donc une augmentation réaliste de la consommation des produits culturels québécois par les jeunes.

Il ne dispose pas à ce jour de données spécifiques de consommation pour l'ensemble des secteurs qui composent le milieu culturel. Il souhaite d'ailleurs, dans les premières années de son plan stratégique, se munir d'informations fiables, constantes et segmentées sur cette question. Il détient cependant des données sur l'intérêt des jeunes pour la culture québécoise, colligées par le biais d'un sondage mené par Léger pour le Secrétariat à la jeunesse.

Ce sondage a révélé que les jeunes de 15 à 29 ans estiment que la consommation des produits culturels québécois occupe « une très grande place » ou une « assez grande place » dans leurs habitudes et activités dans les proportions suivantes :

- l'écoute de musique québécoise : 55 %;
- le visionnement de films québécois : 47 %;
- la lecture de livres québécois : 37 %;
- l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois : 35 %;
- la visite de musées et de lieux historiques québécois : 33 %.

Le Ministère souhaite poursuivre ses efforts afin d'augmenter les proportions que révèle le sondage.

Indicateur 1.1.1 : Proportion des jeunes pour qui l'écoute de musique québécoise occupe une place importante

(Mesure de départ : 55 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	55 %	56 %	57 %	59 %
Résultat	60 % Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Des actions fondamentales ont été réalisées par le Ministère au cours de 2023-2024 pour atteindre la cible de 55 % de proportion des jeunes pour qui l'écoute de musique québécoise occupe une place importante. Le sondage commandé par le Ministère pour mesurer les résultats montre d'ailleurs que, parmi les jeunes sondés cette année, 60 % considèrent que l'écoute de musique québécoise occupe une place importante dans leurs habitudes.

Parmi les actions structurantes menées par le Ministère et qui ont pu contribuer à l'atteinte de cette cible, notons le soutien financier octroyé à MétaMusique et à Amplitude Distribution pour les 3 prochaines années. Ces organismes sont des joueurs essentiels du milieu de la musique et permettent de faire rayonner davantage la musique québécoise sur le Web, faisant en sorte que cette dernière occupe une place importante chez les jeunes. Des projets visant le rayonnement de la musique québécoise, reçus dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, ont également été financés par le Ministère. Au total, ce sont 4 projets en lien avec cet objectif qui ont pu être retenus dans le cadre de ce programme. Un soutien financier du Ministère à Culture pour tous, qui orchestre les Journées de la culture, permet finalement de démocratiser l'accès à la culture pour l'ensemble de la population, dont les jeunes.

Indicateur 1.1.2 : Proportion des jeunes pour qui le visionnement de films québécois occupe une place importante

(Mesure de départ : 47 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	47 %	48 %	49 %	51 %
Résultat	46 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible est considérée comme non atteinte pour l'année 2023-2024, car les résultats du sondage montrent qu'une proportion de 46 % des jeunes sondés considèrent que le visionnement de films québécois occupe une place importante pour eux, alors que le résultat visé était de 47 %. Malgré tout, les résultats demeurent dans la marge d'erreur du sondage, qui est de 3,09 %, 19 fois sur 20.

Parmi les actions qui sont en cours et qui pourraient permettre l'atteinte de la cible l'année prochaine, notons l'octroi d'un mandat pour réaliser une étude et mesurer l'offre de films québécois disponibles sur les plateformes numériques. Une fois que ces données seront disponibles, le Ministère pourra déployer des actions afin d'encourager le visionnement de films québécois auprès des jeunes. D'autres actions pourraient porter fruit dans les années à venir, dont 3 projets relatifs au cinéma et financés dans le cadre du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise. Ces projets, bien qu'ils ne visent pas précisément la jeunesse, cherchent à faire rayonner et à promouvoir le cinéma québécois et pourraient contribuer à l'atteinte de la cible pour les prochaines années. De plus, le Ministère a octroyé un financement à la Cinémathèque québécoise afin que celle-ci porte des projets de médiation culturelle destinés aux jeunes.

Indicateur 1.1.3 : Proportion des jeunes pour qui la lecture de livres québécois occupe une place importante

(Mesure de départ : 37 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	37 %	38 %	39 %	41 %
Résultat	36 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'indicateur vise à suivre l'évolution de la perception qu'ont les jeunes de 15 à 29 ans de la place que prend la lecture de livres québécois dans leurs habitudes de lecture. La cible de 37 % est considérée comme non atteinte pour l'année 2023-2024, comme le démontre la proportion de 36 % des jeunes sondés qui considèrent que la lecture de livres québécois occupe une place importante ou très importante pour eux. Malgré tout, les résultats demeurent dans la marge d'erreur du sondage, qui est de 3,09 %, 19 fois sur 20.

Le Ministère soutient, par ses programmes et ceux de ses sociétés d'État, des initiatives visant à promouvoir les habitudes de lecture et à faire rayonner le livre québécois. Parmi les actions qui sont en cours, et qui pourraient permettre l'atteinte de la cible l'an prochain, notons la réalisation d'une étude pour mesurer l'offre de livres québécois disponibles sur les plateformes numériques ainsi que la relance de l'enquête de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec sur les pratiques culturelles. Une fois que ces données seront disponibles, le Ministère pourra déployer plus d'actions afin d'encourager la lecture d'œuvres québécoises auprès des jeunes.

Par ailleurs, 3 projets retenus dans l'édition 2023 de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise feront d'ici le 31 mars 2027 la promotion de l'écosystème québécois du livre (autrices et auteurs, illustratrices et illustrateurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, etc.).

Enfin, puisque les changements d'habitudes et de perceptions sont lents à opérer, le Ministère continue de suivre l'évolution de ces derniers.

Indicateur 1.1.4 : Proportion des jeunes pour qui l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois occupe une place importante

(Mesure de départ : 35 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	35 %	36 %	37 %	39 %
Résultat	34 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible est considérée comme non atteinte pour l'année 2023-2024, comme le démontre la proportion de 34 % des jeunes sondés qui considèrent que l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois occupe une place importante ou très importante pour eux, alors que le résultat visé était de 35 %. Malgré tout, les résultats demeurent dans la marge d'erreur du sondage, qui est de 3,09 %, 19 fois sur 20.

Selon le sondage, le principal obstacle à la consommation de contenus culturels québécois est le prix des billets. C'est un frein d'autant plus important pour les jeunes qui conjuguent études et travail. Viennent ensuite le manque d'intérêt à l'égard de ce type de contenu ainsi que la méconnaissance de l'offre culturelle québécoise et de ses artistes.

Dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, le Ministère offre aux organismes du secteur de la culture la possibilité de mener des stratégies collectives de promotion ou visant l'accroissement de la découvrabilité (volet 1) ou de déployer de nouvelles initiatives québécoises de création, de production et de diffusion d'envergure (volet 2). En 2023-2024, le Ministère a soutenu 10 projets visant la promotion et le rayonnement des arts de la scène québécois dans le cadre de ce programme en cohérence avec cet indicateur.

Le Ministère a également offert un soutien aux Journées de la culture orchestrées par Culture pour tous visant à démocratiser la culture auprès de la population, notamment des familles.

Soulignons aussi les initiatives d'ampleur telle que La Vitrine, qui a lancé le 19 mars 2024 une version test de sa plateforme numérique grâce au financement du Ministère, ou l'aide offerte pour la structuration numérique des arts de la scène à l'organisme RIDEAU.

Indicateur 1.1.5 : Proportion des jeunes pour qui la visite de musées et de lieux historiques québécois occupe une place importante

(Mesure de départ : 33 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	33 %	34 %	35 %	37 %
Résultat	31 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible de 33 % est considérée comme non atteinte pour l'année 2023-2024, comme le démontre la proportion de 31 % des jeunes sondés qui considèrent que la visite de musées et de lieux historiques québécois occupe une place importante ou très importante pour eux. Malgré tout, les résultats demeurent dans la marge d'erreur du sondage, qui est de 3,09 %, 19 fois sur 20.

La mesure de gratuité dans les institutions muséales le premier dimanche du mois est un des moyens d'augmenter la proportion des jeunes pour qui la visite de musées québécois occupe une place importante. Selon les résultats du sondage Les jeunes et la culture québécoise, cette mesure n'est connue que de 22 % des jeunes.

Par ailleurs, une majorité des projets d'expositions, soutenus dans le cadre du dernier Appel de projets pour le soutien des expositions permanentes et itinérantes, n'ont pas encore été réalisés et n'ont donc pas encore ouvert leurs portes au public.

Également, 4 projets de promotion collective soutenus dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise feront la promotion de musées et de lieux historiques spécifiques (ex.: Musée maritime du Québec, Musée de la mémoire vivante et Seigneurie des Aulnaies) ou faisant partie de l'offre culturelle régionale. De plus, au moins 15 projets de l'édition 2023 se déploieront dans des lieux patrimoniaux (ex.: église, gare) ou dans des lieux d'interprétation (ex.: Cité de l'énergie).

OBJECTIF 1.2 : STIMULER L'EXPORTATION DES ŒUVRES ET DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite appuyer davantage le positionnement des productions culturelles d'ici auprès des professionnelles, des professionnels et des publics étrangers afin d'augmenter la circulation des œuvres québécoises hors Québec et les exportations de produits et services culturels québécois. Les projets qui favorisent cette mise en marché seront encouragés et soutenus par le biais des programmes d'appui aux initiatives internationales et grâce au travail des attachées culturelles et attachés culturels du réseau des représentations du Québec dans les différents territoires.

Le Ministère, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le réseau des attachées culturelles et attachés culturels, poursuivra ses efforts pour favoriser la mise en valeur des productions québécoises à l'international et accompagner le secteur culturel pour qu'il développe de nouveaux marchés étrangers. Les vitrines culturelles et les présences collectives québécoises au Canada et à l'étranger sont parmi les initiatives phares pour développer les marchés hors Québec.

Indicateur 1.2.1 : Nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus, contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 400 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	440	460	480	500
Résultat	664 Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, ce sont 664 activités contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises qui ont pu être financées par le Ministère. Il y a eu 147 vitrines et présences collectives québécoises qui se sont déroulées hors Québec et 36 appuis financiers à des festivals québécois visant à accueillir des programmeurs et diffuseurs étrangers, à présenter des œuvres québécoises et à organiser des rencontres professionnelles.

OBJECTIF 1.3 : RENFORCER LE RAYONNEMENT ET LE POSITIONNEMENT DU QUÉBEC EN CULTURE AUPRÈS DE SES PARTENAIRES HORS QUÉBEC ET INTERNATIONAUX

Contexte lié à l'objectif : La force d'attractivité et d'influence d'un État se rattache fortement à son image, à sa notoriété et à sa réputation sur la scène internationale. La culture et la créativité sont des atouts importants qui permettent au Québec de se distinguer à l'étranger et de poursuivre ses efforts en développement de marchés.

Le Québec entretient des relations bilatérales avec une trentaine de régions et d'États fédérés dans près de 20 pays, contribuant ainsi au positionnement et au rayonnement international du Québec, notamment grâce aux mécanismes institutionnalisés de coopération. Il compte ainsi une série d'ententes intergouvernementales à son actif qui lui offrent autant de leviers pour faire la promotion de ses priorités auprès de ses partenaires clés. Le Ministère poursuivra donc ses efforts pour renforcer la coopération en vue de stimuler les échanges culturels en réciprocité avec des régions et des États fédérés du monde, notamment en appuyant des projets culturels.

L'influence du Québec à l'échelle internationale s'appuie sur la présence active du gouvernement dans des enceintes et forums où des enjeux d'importance sont traités. Le gouvernement du Québec est principalement présent dans 2 forums internationaux afin de faire valoir ses intérêts, soit l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie. Depuis l'adoption en 2005 par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le gouvernement du Québec fait de la promotion et de la mise en œuvre de cette convention une priorité. Le Québec est d'ailleurs membre de la délégation canadienne à l'UNESCO.

Comme membre également de TV5, opérateur de la Francophonie, le Québec peut aussi optimiser au Canada et à l'international le rayonnement offert aux productions télévisuelles québécoises par le biais de TV5 Monde, de TV5MONDEplus et de TV5 Québec Canada.

Indicateur 1.3.1 : Nombre de projets soutenus contribuant au rayonnement et au positionnement du Québec

(Mesure de départ : 22 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	24	25	26	28
Résultat	66 Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, ce sont 66 projets qui ont été soutenus visant le rayonnement et le positionnement du Québec à l'international grâce aux programmes d'appui du Ministère (coopération) et aux forums multilatéraux (notamment le Fonds international pour la diversité culturelle). Le Ministère accorde aussi un soutien annuel à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles et à TV5 Monde, TV5MONDEplus et TV5 Québec Canada.

ENJEU 2 : DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE

Orientation 2 : Faire rayonner davantage les contenus québécois dans l'environnement numérique

OBJECTIF 2.1 : ENCOURAGER L'ADOPTION DES NORMES DE DESCRIPTION DES CONTENUS CULTURELS RECONNUES PAR LES SECTEURS

Contexte lié à l'objectif : Le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère a permis l'élaboration des normes de description de 4 secteurs du milieu culturel (musique, audiovisuel, patrimoine et arts de la scène). Le Ministère souhaite maintenant se doter d'un programme qui permettra d'offrir un soutien financier à des acteurs du milieu culturel, afin qu'ils puissent s'approprier et utiliser les normes communes propres à leurs secteurs. En guise de référence, ce sont près de 100 organismes qui pourraient potentiellement profiter d'une telle aide.

Indicateur 2.1.1 : Proportion des organismes culturels⁴ s'étant prévalus d'un soutien financier afin d'adopter des normes descriptives communes à leur secteur

(Mesure de départ : 22 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	15 %	35 %	55 %	80 %
Résultat	0 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible 2023-2024 n'a pas été atteinte. La cible de 15 % visait le soutien financier de 15 organisations par un programme de transformation numérique vers une saine utilisation de la norme de leur secteur. Le Programme de soutien à la standardisation des données n'a pas pu être lancé dans des délais qui auraient permis de soutenir 15 organisations en 2023-2024. Comme une seconde période de soumissions des demandes sera ouverte (le premier appel s'est terminé le 24 avril 2024) dans le cadre de l'exercice financier 2024-2025, il est prévu que les cibles 2023-2024 et 2024-2025 seront atteintes en 2024-2025.

De plus, il est à noter que le Ministère a développé une norme pour le patrimoine immobilier en collaboration avec le milieu municipal dans le cadre de l'accompagnement de ce dernier pour la réalisation des inventaires du patrimoine immobilier exigés par la *Loi sur le patrimoine culturel*. Actuellement, une vingtaine de municipalités réalisent leurs inventaires dans le respect de la norme établie.

4. 100 organismes potentiels.

OBJECTIF 2.2 : FACILITER L'ACCÈS AUX CONTENUS QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE

Contexte lié à l'objectif : La pression générée par une concurrence internationale grandissante amène des défis en ce qui a trait à la demande et à la consommation, mais également en matière de visibilité et de découvrabilité des œuvres, des contenus et des produits culturels québécois.

Malgré les défis auxquels les milieux sont confrontés, il faut aussi reconnaître et embrasser les possibilités qui s'offrent aux œuvres québécoises de rayonner partout sur la planète à travers les grandes plateformes. Certaines actions doivent ainsi être envisagées pour mieux comprendre les marchés à l'étranger, améliorer le positionnement des contenus québécois en ligne, amplifier leur consommation et augmenter leur valorisation.

Le Ministère vise à assurer une présence durable des contenus culturels québécois francophones et à rapprocher la culture québécoise de tous les publics, notamment les plus jeunes, dans le but d'accroître l'influence de la culture québécoise, sur les marchés québécois comme hors Québec.

Indicateur 2.2.1 : Taux d'augmentation de la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	Établissement d'une mesure de départ	+1 % par rapport à la mesure de départ	+1 % par rapport à la mesure de 2024-2025	+2 % par rapport à la mesure de 2025-2026
Résultat	Sans objet (mesure de départ)	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'objectif de l'année 2023-2024 était d'établir une cible de départ pour déterminer si le Ministère était en mesure d'améliorer la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique. Pour établir cette mesure de départ, un mandat a été octroyé à l'Académie de transformation numérique pour élaborer un sondage et un indice de consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique, basé sur les résultats de ce même sondage. L'indice qui servira à déterminer si la cible en 2024-2025 est atteinte a été établi à 2,62. Cet indice est la somme des moyennes individuelles des réponses aux questions du sondage portant uniquement sur les habitudes de consommation de contenus culturels québécois francophones. À ces moyennes, une pondération a été appliquée pour l'ensemble des catégories du sondage (écoute de musique, écoute de balados, etc.). Elle représente la proportion du nombre de répondantes et répondants ayant mentionné avoir l'habitude de consommer des contenus culturels québécois francophones, pour chacune des 10 activités du sondage, sur le nombre total de répondantes et répondants pratiquant l'ensemble des activités évaluées. L'objectif de l'année 2024-2025 sera donc d'augmenter de 1 % la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique par rapport à la mesure de départ établie en 2023-2024.

OBJECTIF 2.3 : AFFIRMER ET RENFORCER LE LEADERSHIP DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉCOUVRABILITÉ

Contexte lié à l'objectif : Le Québec doit saisir les occasions qui lui sont offertes de faire connaître son expertise en matière de découvrabilité sur les tribunes internationales et de rappeler l'importance du concept pour l'accès et la visibilité des contenus locaux. Il entend poursuivre son travail en la matière, particulièrement dans la Francophonie, afin de promouvoir le leadership du Québec sur le sujet et de contribuer à la défense de la diversité des expressions culturelles. Il poursuivra sa collaboration avec la France en pilotant, entre autres, des rendez-vous professionnels internationaux sur la question.

L'UNESCO représente aussi un forum international privilégié pour le Québec qui peut y faire valoir ses priorités et transmettre ses meilleures pratiques, particulièrement dans le secteur de la culture et du numérique.

Le ministre de la Culture et des Communications a d'ailleurs participé à la 9^e session de la Conférence des Parties de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. À cette occasion, il a indiqué l'intérêt du Québec à travailler avec le Canada afin d'accueillir la première réunion du groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles et a pu faire valoir la thématique prioritaire pour le Québec, soit la diversité linguistique des contenus culturels en ligne.

Indicateur 2.3.1 : Nombre d'initiatives structurantes

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	3	3	3	3
Résultat	4 Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Plusieurs actions déployées au cours de l'année 2023-2024 ont permis d'atteindre la cible établie à 3. Celle-ci a même été dépassée, puisque 4 initiatives structurantes ont été réalisées au cours de cette année. D'abord, le ministre de la Culture et des Communications a participé à la 9^e Conférence des Parties de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ensuite, le Ministère a financé l'organisation de la 3^e édition des Rendez-vous France-Québec sur la découvrabilité des contenus culturels francophones, le 12 octobre 2023. Il a également commandé et rendu public, le 31 janvier 2024, un rapport de la part du Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels qui vient l'outiller pour déterminer les meilleures manières de promouvoir les contenus culturels francophones dans l'environnement numérique. Finalement, le ministre de la Culture et des Communications a réalisé une série d'entrevues avec des partenaires étrangers, qui lui ont permis d'exprimer sur les tribunes internationales les positions du Québec en matière de découvrabilité.

ENJEU 3 : LEADERSHIP DU QUÉBEC EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE

Orientation 3 : Favoriser l'innovation et l'accélération du développement du secteur des industries œuvrant en créativité numérique et le promouvoir au Québec ainsi que sur les marchés canadiens et internationaux

OBJECTIF 3.1 : STIMULER LE DÉPLOIEMENT D'INSTALLATIONS ET D'EXPÉRIENCES CULTURELLES CRÉATIVES NUMÉRIQUES DESTINÉES AU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif : Les actions du gouvernement visent la réappropriation par la population des espaces publics et des lieux de diffusion culturelle par la mise en œuvre de projets de créativité numérique, entraînant un effet attractif par leur caractère innovant et distinctif. La réalisation de ces projets profitera par ailleurs aux entreprises du secteur en assurant une demande publique conséquente pour leurs produits et services ainsi qu'en permettant le développement de propriétés intellectuelles québécoises valorisables et exportables.

De plus, le Ministère souhaite mettre en place des outils qui favorisent la réalisation de tels projets dans différents lieux accessibles à la population, par exemple des lieux publics propices à la diffusion culturelle tels que des artères commerciales, des parcs, des centres-villes et centres villageois, des bibliothèques publiques, des musées, etc.

À titre d'exemple, le Ministère soutiendra certains projets par le biais du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise. Ce dernier permettra de faire rayonner au Québec des œuvres qui circulent à l'international et y sont reconnues, mais qui demeurent actuellement méconnues sur le territoire québécois.

Le Ministère souhaite soutenir des interventions pour les projets en créativité numérique, selon la disponibilité des fonds nécessaires.

Indicateur 3.1.1 : Valeur totale des projets en créativité numérique financés par le Ministère, destinés au Québec

(Mesure cumulative)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	23,6 M\$	47,2 M\$	49,43 M\$	51,65 M\$
Résultat	30,9 M\$ Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère a annoncé en 2023-2024 le soutien à 22 projets de créativité numérique par l'entremise du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise (mesure 1.1 de la Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028). Cette mesure permettra entre autres de faire rayonner au Québec des créatrices et créateurs qui circulent à l'international et qui y sont reconnus, mais qui demeurent actuellement méconnus sur le territoire québécois. Il s'agit d'un engagement de 10,3 M\$ du Ministère, pour une valeur totale des projets de 24,4 M\$.

De plus, le Ministère a annoncé en 2023-2024 la réalisation de 5 projets dans le cadre de la mesure 1.2 de la Stratégie : Réalisation de projets de créativité numérique par les sociétés d'État et les organismes nationaux du secteur de la culture et des communications (contribution de 3,7 M\$ pour 5,2 M\$ au total en projets).

Enfin, le Ministère a soutenu 17 projets en lien avec la créativité numérique par le biais des ententes de développement culturel, dont 9 en partenariat avec la Ville de Montréal, 2 avec la Ville de Québec et 6 avec des municipalités sur l'ensemble du territoire de la province (contribution de 0,52 M\$ pour 1,27 M\$ au total en projets).

Il s'agit donc de 44 projets financés par le Ministère pour une valeur totale de 30 871 775 M\$.

OBJECTIF 3.2 : STIMULER LES PROJETS QUÉBÉCOIS EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite favoriser la commercialisation et la mise en marché des produits de créativité numérique du Québec afin que les entreprises puissent accéder aux marchés internationaux et ainsi faire rayonner davantage la créativité et la culture québécoises.

Certaines initiatives impliqueront donc des entreprises du secteur de la créativité numérique pour que ces dernières puissent réaliser divers projets d'exportation d'œuvres, de production et de savoir-faire culturels québécois. Ce soutien permettra également la participation aux événements de marchés internationaux de délégations culturelles québécoises composées d'acteurs du secteur.

À titre d'exemple, il y a eu la vitrine Québec qui s'est tenue au festival South by Southwest, à Austin au Texas, du 10 au 19 mars 2023, et qui mettait de l'avant le talent québécois dans les industries culturelles et créatives, de la musique et du cinéma. Ce sont près d'une quarantaine d'entreprises de créativité numérique ainsi que d'artistes québécoises et québécois qui y ont pris part.

Indicateur 3.2.1 : Nombre de projets soutenus en créativité numérique destinés au Canada et à l'international

(Mesure de départ : 65 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	71	75	78	81
Résultat	111 Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, ce sont 111 activités favorisant la commercialisation et la mise en marché des produits de créativité numérique du Québec au Canada et à l'international qui ont pu être financées par le Ministère.

ENJEU 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Orientation 4 : Positionner le patrimoine comme un levier de développement économique, social et culturel

OBJECTIF 4.1 : ENCOURAGER L'ÉMERGENCE DE PARTENARIATS BASÉS SUR LA MUTUALISATION DES EFFORTS, DES DONNÉES ET DES RESSOURCES

Contexte lié à l'objectif : Depuis plusieurs décennies, les municipalités et les organismes en patrimoine sont des partenaires essentiels du Ministère. Tout en poursuivant ces alliances, ce dernier pourrait ajouter d'autres partenaires ayant des expertises complémentaires, lui permettant ainsi d'adapter sa vision du patrimoine aux enjeux actuels et de donner un nouveau souffle à ses actions.

Le Québec ne peut que gagner à ce qu'une multitude d'intervenantes et intervenants veillent à la transmission du patrimoine, en faisant converger les efforts vers des objectifs communs afin de promouvoir le patrimoine et ses bénéfices.

Par ailleurs, les données relatives au patrimoine prennent une importance capitale comme outil de gestion et de développement. Une attention particulière devra être portée à leur structuration pour mieux investir l'espace numérique et utiliser les nouvelles technologies au profit de la gestion et de la valorisation du patrimoine.

Indicateur 4.1.1 : Nombre de projets de mutualisation soutenus ou ayant fait l'objet d'un accompagnement du Ministère

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	Établissement d'une mesure de départ	1	-	1
Résultat	Sans objet (mesure de départ)	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère s'est concentré sur l'identification des secteurs et des partenaires clés en patrimoine afin d'établir la mesure de départ et les cibles pour les prochaines années. Des démarches pour le développement de projets de mutualisation en patrimoine sont en cours.

Projet de numérisation et d'accessibilité du macro-inventaire

Le projet de numérisation vise les photos aériennes (inventaire architectural aérien) prises dans le cadre du macro-inventaire et qui présentent toutes les routes et rues de chacune des municipalités du Québec, incluant les bâtiments anciens. La démarche vise à rendre accessibles des données au bénéfice des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités qui doivent compléter des inventaires conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Les travaux se poursuivront au plus tard jusqu'au 31 mars 2026.

Déploiement de la plateforme GIPI pour la consignation commune des données d'inventaire en patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire

L'application pour la gestion des inventaires du patrimoine immobilier (GIPI) est actuellement utilisée par une vingtaine de MRC et est accessible sur demande à toute MRC. Bien que l'application soit fonctionnelle, certains développements se poursuivent, notamment les travaux pour permettre la transmission en lot des données et améliorer la convivialité de GIPI.

OBJECTIF 4.2 : APPUYER LES INITIATIVES INNOVANTES DE VALORISATION ET DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE, NOTAMMENT CELLES MENÉES AUPRÈS DES JEUNES

Contexte lié à l'objectif : De nouvelles approches sont aujourd'hui nécessaires pour répondre aux défis que représentent l'augmentation continue du nombre d'éléments reconnus comme patrimoniaux et la valorisation de leur apport dans la société québécoise. Il s'agit de trouver des façons de soutenir l'émergence d'une diversité de projets en empruntant des avenues peu explorées, que ce soit concernant de nouvelles formules de financement ou par l'actualisation des stratégies sur les divers types de patrimoines.

À cet égard, les jeunes doivent aussi participer dès maintenant pour se prononcer sur les éléments dont elles et ils souhaitent la transmission ainsi qu'être sensibilisés aux différentes facettes du patrimoine, car elles et ils en seront les prochains gardiens.

Indicateur 4.2.1 : Nombre d'initiatives de valorisation soutenues financièrement ou ayant fait l'objet d'un accompagnement de la part du Ministère

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	1	1	1	1
Résultat	1	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère a financé et a participé activement au développement du projet de série télévisuelle *Bien bâti* avec Télé-Québec. La série se démarque grâce à du contenu original destiné aux jeunes sur Télé-Québec en classe et les réseaux sociaux, mettant en valeur d'autres immeubles d'intérêt patrimonial et les métiers traditionnels du patrimoine. Le matériel réalisé en 2023-2024 a été diffusé à partir du 2 avril 2024. En voici la liste :

- *Bien bâti – Le magazine* : émission diffusée à Télé-Québec, 10 x 30 minutes (video.telequebec.tv, Télé-Québec en classe et réseaux sociaux);
- *Bien bâti – Les visites privilégiées* : Interprogrammes et YouTube, 12 x 3 minutes;
- *Bien bâti – Les portraits d'artisans* : Télé-Québec en classe et réseaux sociaux, 6 x 3 minutes;
- *Bien bâti – Les saviez-vous que* : réseaux sociaux, 3 x 90 secondes;
- *Bien bâti – Les palmarès* : réseaux sociaux, 3 x 90 secondes.

ENJEU 5 : POSITIONNEMENT DE LA JEUNESSE AU CŒUR DE L'ACTION ET DES PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 5 : Maximiser l'influence des actions menées auprès des jeunes pour que celles-ci et ceux-ci puissent contribuer à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain

OBJECTIF 5.1 : DONNER LES MOYENS À LA JEUNESSE DE PORTER SA VOIX DANS LA COLLECTIVITÉ

Contexte lié à l'objectif : Le Secrétariat à la jeunesse souhaite favoriser l'épanouissement des jeunes en soutenant leurs initiatives afin qu'elles et ils puissent contribuer pleinement à la prospérité du Québec. Il compte leur proposer des projets adaptés à leurs intérêts et favoriser davantage leur participation aux instances collectives.

Indicateur 5.1.1 : Nombre de projets soutenus et réalisés permettant aux jeunes de porter leur voix dans la collectivité

Mesure de départ : 30 projets

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	33	36	39	42
Résultat	40 Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Secrétariat à la jeunesse a soutenu 40 projets permettant aux jeunes de faire entendre leur voix dans la collectivité, dont 12 initiatives dans l'appel de projets Mobilisation, développement et accompagnement des jeunes Autochtones, une mesure qui soutient la pleine participation des jeunes en les plaçant au cœur de la définition des projets.

OBJECTIF 5.2 : DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ET DES PROJETS POUR DONNER UNE IMPULSION À LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

Contexte lié à l'objectif : Le Secrétariat à la jeunesse assure la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse en étroite collaboration avec différents partenaires qui travaillent de manière concertée en faveur des jeunes. Il souhaite s'allier à un nombre grandissant de partenaires qui lui permettront de réaliser sa mission.

Il peut notamment compter sur l'appui d'un comité interministériel jeunesse. Le renforcement des collaborations et l'échange d'expertise en matière de jeunesse favorisent l'arrimage entre les ministères en vue d'assurer une meilleure cohérence et une plus grande complémentarité de l'action gouvernementale.

Le Secrétariat a également constitué un comité de partenaires composé de membres qui agissent dans différents domaines et auprès de jeunes aux profils variés. Le comité permet l'échange d'informations sur des enjeux jeunesse émergents ou prioritaires, ainsi que sur des réalités vécues par les organismes jeunesse. L'initiative permet au gouvernement de disposer d'un mécanisme pour sonder efficacement ses partenaires jeunesse et d'être en phase avec la réalité du terrain.

Dans un contexte où la rareté de la main-d'œuvre se fait sentir et où les jeunes subissent toujours les répercussions de la pandémie de COVID-19, les Québécoises et Québécois de 15 à 29 ans ont besoin plus que jamais que des initiatives soient mises en place pour répondre à leurs différents besoins. Pour ce faire, de nouveaux partenariats devront être établis en lien avec les besoins identifiés dans le Plan d'action jeunesse.

Indicateur 5.2.1 : Nombre de partenaires associés à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et de son plan d'action

Mesure de départ : 260 partenaires

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	268	276	284	292
Résultat	274 Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le nombre de partenaires associés à la mise en œuvre de la Politique jeunesse 2030 et de son plan d'action s'élève à 274. La vaste consultation publique réalisée à l'automne 2023 en vue de renouveler le Plan d'action jeunesse 2021-2024 a permis une plus grande visibilité du Secrétariat à la jeunesse et a notamment suscité la participation de plus de 1300 personnes de partout au Québec, dont des acteurs du milieu de la jeunesse.

ENJEU 6 : MOBILISATION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DE L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

Orientation 6 : Renforcer l'expérience employé

OBJECTIF 6.1 : FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL POUR RENFORCER L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite organiser davantage d'activités où les employées et employés pourront se faire entendre ou recevoir de l'information sur les grandes orientations de l'organisation. Ces activités peuvent prendre plusieurs formes : mise en place d'un mode de gestion de projets, refonte de l'intranet, activités d'échange avec la direction, etc. Les gestionnaires seront également appelées et appelés à favoriser l'équilibre travail-vie personnelle dans leurs équipes et à saisir les occasions de leur fournir une rétroaction sur leur prestation de travail.

Indicateur 6.1.1 : Nombre de nouvelles initiatives collectives visant à favoriser le leadership de proximité qui engage les autorités, les gestionnaires ainsi que les employés et employés

(Mesure de départ : 1)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	2	1	1	1
Résultat	2 Atteinte	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les nouvelles initiatives visant à favoriser le leadership de proximité qui engage les autorités, les gestionnaires ainsi que les employés et employés et ayant été encouragées en 2023-2024 sont les cafés-rencontres avec les membres de la haute direction et le personnel, ainsi que les rencontres Immersion, qui permettent aux employés et employés de se familiariser avec différents sujets et enjeux des secteurs de la culture et des communications, lors de présentations et d'échanges avec les directions qui en sont chargées.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Accessibilité aux services

Le ministère de la Culture et des Communications a assuré le service d'assistance à la clientèle de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction des services aux entreprises et du classement des films a maintenu, quant à elle, un service continu d'assistance à la clientèle à distance (par courriel et téléphone) 3 jours par semaine de 8 h 30 à 16 h 30 et en présentiel, 2 jours par semaine au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal.

L'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier. Quant aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca, un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 48 heures.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments dans lesquels sont logés les bureaux administratifs occupés par le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est, quant à lui, responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux et adapte les espaces de travail existants lorsque les conditions spécifiques d'un ou une membre de son personnel le requièrent.

De même, le Ministère demeure à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées, qu'elles soient employées ou visiteuses du Ministère. Lorsque des problèmes sont constatés, ils sont signalés à la SQI.

Lorsque de nouveaux locaux sont aménagés pour le compte du Ministère, ce dernier collabore auprès de la SQI à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement, afin de s'assurer que les professionnelles et professionnels mandatés respectent l'entièreté de la réglementation applicable en cette matière.

Traitement des demandes

La clientèle du Ministère a eu accès au système di@pason, un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire les demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. Il a été accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du site Web du Ministère, à l'exception des interruptions planifiées ou non pour la maintenance du système.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2022, mise à jour le 16 novembre 2022

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Nombre de demandes reçues	Délai moyen 2023-2024
Demande d'information					
Nous accusons réception de toute demande d'information écrite dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.	100 % Atteinte	100 % des accusés de réception	100 % Atteinte	1989 ⁵	1 jour
Nous répondons à toute demande d'information écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.	100 % Atteinte	100 % des réponses	100 % Atteinte	Indéterminé ⁶	Indéterminé ⁷

5. Les outils technologiques disponibles ne permettent pas la transmission automatisée des accusés de réception. Ils sont envoyés au fur et à mesure que les demandes d'information écrites sont reçues par l'équipe en charge de les traiter. Il n'existe donc pas de rapport officiel sur ces données, outre un outil de gestion utilisé à l'interne par les ressources.

6. L'organisation ne dispose pas des données concernant le nombre de demandes d'information écrite.

7. L'organisation ne dispose pas des données concernant le nombre de jours moyens pour le traitement de ces demandes.

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Nombre de demandes reçues	Délai moyen 2023-2024
Demande d'aide financière en ligne					
Nous répondons à toute demande d'inscription soumise dans di@pason dans un délai maximal de 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	94,8 % (délai moyen de 1,3 jour) Non atteinte	100 % des réponses	95,9 % Non atteinte	388	1,3 jour
Nous informons le demandeur d'aide financière de notre décision relative à l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai maximal de 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	84,8 % (délai moyen de 5,8 jours) Non atteinte	100 % des décisions d'admissibilité	77,1 % Non atteinte	1512 ⁸	7,1 jours

Explication des résultats obtenus

En 2023-2024, 388 demandes d'inscription ont été soumises. Sur ce nombre, 372 ont été traitées dans le délai prévu à la Déclaration de services, soit dans les 2 jours, alors que 16 demandes d'inscription ont été traitées hors délai. Le délai moyen de réponse s'élève à 1,3 jour.

En 2023-2024, 1512 demandes d'aide financière ont été soumises. Sur ce nombre, 1165 ont reçu une décision relative à l'admissibilité dans le délai prévu à la Déclaration de services, soit dans les 10 jours, alors que 347 demandes d'admissibilité ont été traitées hors délai. Le délai moyen de réponse s'élève à 7,1 jours.

Dans les 2 résultats, l'écart peut notamment s'expliquer par la nécessité de procéder à certaines validations complémentaires avant de répondre à une demande d'inscription ou de confirmer l'admissibilité d'une demande.

8. Les chiffres présentés ne comprennent pas les demandes d'aide financière soumises au Secrétariat à la jeunesse. Ce dernier relève du ministère de la Culture et des Communications depuis octobre 2022, mais une période de transition s'est avérée nécessaire en ce qui concerne l'intégration de leurs demandes dans le système di@pason.

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Nombre de demandes reçues	Délai moyen 2023-2024
Demandes relatives au Plan d'action jeunesse (subvention pour les organismes)					
Nous traitons votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables*, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	77,7 % (délai moyen de 46 jours) Non atteinte	85 % des demandes	77,4 % Non atteinte	31	59,3 jours

* À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

Explication des résultats obtenus

Le Secrétariat à la jeunesse a changé de ministre responsable à la fin octobre 2022. Plusieurs phases de migration des systèmes ont ensuite été vécues. Les dossiers du Secrétariat ont été intégrés dans la plateforme du système informatique di@pason uniquement pendant l'année 2023-2024.

En plus de la transition dans la plateforme du système informatique di@pason, le Secrétariat a dû revoir, depuis son intégration, certaines procédures, notamment en ce qui concerne les mécanismes d'analyse et d'approbation des projets ainsi que les annonces de financement. Cela a engendré une phase de transition importante et des délais supplémentaires.

Le Secrétariat apportera les modifications nécessaires au cours de l'année 2024-2025, notamment en ce qui a trait aux appels de projets, afin d'atteindre les résultats ciblés.

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Nombre de demandes reçues	Délai moyen 2023-2024
Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur					
Nous informons le requérant (libraire, éditeur ou distributeur) de l'admissibilité technique de sa demande d'agrément dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	100 % (délai moyen de 12,1 jours) Atteinte	100 % des décisions d'admissibilité technique	95,8 % Non atteinte	24	9,6 jours

Explication des résultats obtenus

La difficulté à atteindre la cible est imputable à un manque occasionnel d'effectifs.

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Nombre de demandes reçues	Délai moyen 2023-2024
Demande relative à la délivrance et au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo					
Nous délivrons un nouveau permis dans un délai maximal de 1 jour ouvrable.	90 % (délai moyen de 1,5 jour) Non atteinte	100 % des demandes de délivrance de permis	95,8 % Non atteinte	615	1,2 jour
Nous renouvelons un permis dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.	100 % (délai moyen de 1 jour) Atteinte	100 % des demandes de renouvellement de permis	100 % Atteinte	506	1 jour
Nous délivrons un certificat de dépôt dans un délai maximal de 3 jours ouvrables.	99,9 % (délai moyen de 1 jour) Non atteinte	100 % des demandes de certificat de dépôt	100% Atteinte	5645	1 jour

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Nombre de demandes reçues	Délai moyen 2023-2024
Demande relative au classement des films					
Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé.					
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai maximal de 1 jour ouvrable.	100 % (délai moyen de 1 jour) Atteinte	100 % des demandes de visa	100 % Atteinte	682	1 jour
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat, dans un délai maximal de 3 jours ouvrables.	99,2 % (délai moyen de 1,2 jour) Non atteinte	100 % des attestations de certificat de dépôt	99,6 Non atteinte	17 173	1,1 jour
Si le film n'a jamais été classé par le Ministère, ou précédemment par la Régie du cinéma, et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement.					
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai maximal de 8 jours ouvrables.	98,9 % (délai moyen de 3,3 jours) Non atteinte	100 % des demandes de visa	99,6 % Non atteinte	1622	3,3 jours
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.	44 % (délai moyen de 10,2 jours) Non atteinte	100 % des attestations de certificat de dépôt	88,2 % Non atteinte	2124	7,6 jours

Explication des résultats obtenus

La difficulté à atteindre certaines cibles est en partie imputable à la désuétude du système informatique qui ne permet pas, entre autres, de suspendre une demande si les informations fournies sont incomplètes, ainsi qu'à un manque occasionnel d'effectifs.

Les directions concernées travaillent activement, avec la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, à trouver et à mettre en œuvre des solutions pour améliorer le système informatique.

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Nombre de décisions rendues	Délai moyen 2023-2024
Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie					
Nous transmettons la décision relative à une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> dans un délai maximal de 10 jours ouvrables suivant la décision du ministre.	99 % (délai moyen de 1,7 jour) Non atteinte	100 % des décisions	98,1 % Non atteinte	1049	1,6 jour
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai maximal de 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, sauf lorsque la consultation d'une communauté autochtone est requise.	96,4 % (délai moyen de 6,1 jours) Non atteinte	100 % des décisions	98,9 % Non atteinte	196	4,8 jours

Explication des résultats obtenus

Autorisation de travaux

Le Ministère respecte son engagement relatif à la transmission des décisions relatives aux demandes d'autorisation d'actes ou de travaux dans la grande majorité des demandes. Seulement 12 demandes ont dépassé le délai de 10 jours suivant la décision du ministre.

Permis de recherche archéologique

Le Ministère respecte son engagement relatif à la transmission de la décision dans un délai maximal de 15 jours ouvrables dans la grande majorité des demandes. Seulement 2 demandes ont dépassé le délai de 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète.

Suivi des plaintes

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

Répartition des plaintes visant directement le Ministère et inscrites au registre des plaintes au 31 mars

Type de plainte	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Plainte fondée	0	2	0
Plainte non fondée	0	1	3

En 2023-2024, 4 plaintes, suggestions ou commentaires ont été inscrits au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. De ce nombre, 1 plainte était anonyme.



Projet soutenu dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif

Ateliers offerts par l'organisme Ample Man Danse.

©Laurent Frey

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2024, le ministère de la Culture et des Communications comptait un effectif de 461 personnes (431 ayant un statut régulier et 30, un statut occasionnel).

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2022-2023	2023-2024	Écart
Bureau de la sous-ministre	14	14	0
Direction générale de l'administration et des immobilisations	82	86	4
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	219	225	6
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	93	91	-2
Secrétariat à la promotion de la culture québécoise	19	19	0
Secrétariat à la jeunesse	-	26	26 ⁹
Total	427	461	34

9. Bien que le Secrétariat à la jeunesse relève du ministère de la Culture et des Communications depuis octobre 2022, ses effectifs ont officiellement été intégrés à ceux du Ministère le 1^{er} avril 2023.

Formation et perfectionnement du personnel

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2023 est de 909 406,80 \$, soit 2,4 % de la masse salariale. La dépense inclut le coût direct et le coût indirect de la formation ainsi que le salaire des personnes formées.

L'augmentation du nombre moyen de jours de formation par personne s'explique notamment par la présentation d'une multitude d'occasions de développement pour les employées et employés : offres ministérielles et gouvernementales, formations obligatoires, activités organisées par les secteurs opérationnels, etc.

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, chapitre D-8.3). La présente reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%) ¹⁰	1,6 %	2,4 %

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	1,7	3,1
Professionnel	3,3	4,3
Fonctionnaire	2,1	2,3
Total¹¹	2,4	3,2

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ¹²	1294,98 \$	1953,80 \$

10. Le calcul de la proportion de la masse salariale consacrée à la formation inclut les titulaires d'emplois supérieurs, le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que le personnel étudiant et stagiaire.

11. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

12. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employées et employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employée ou employé, notamment les situations où celle-ci ou celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023 ¹³	2023-2024 ¹⁴
Taux de départ volontaire (%)	17,2	12,1	9,5

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employées et employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	20	10	7

Régionalisation de 5000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024¹⁵

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024
19	17

13. Donnée révisée, car celle publiée dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 était basée sur une projection.

14. Donnée basée sur une projection annuelle. Elle sera révisée dans le prochain Rapport annuel de gestion.

15. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 ¹⁶ (000 \$) (1)	Dépenses probables au 31 mars 2024 ¹⁷ (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) – (1)	Dépenses réelles 2022-2023 ¹⁸ (000 \$) (4)
Direction, administration et soutien à la mission	75 064,9	75 567,2	502,3	67 138,0
Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	947 881,1	945 442,0	-2 439,1	945 175,0
Jeunesse	59 490,2	59 997,0	506,8	s. o.
Sous-total	1 082 436,2	1 081 006,2	-1 430,0	1 012 313,0
Mesure du budget 2023-2024 intégrée au Fonds de suppléance ¹⁹	3 900,0	-	- 3 900,0	s. o.
Total	1 086 336,2	1 081 006,2	- 5 330,0	1 012 313,0

Les dépenses probables 2023-2024 s'établissent à 1 081,0 M\$, ce qui représente une économie de 5,3 M\$ par rapport au budget de dépenses initial de 2023-2024, principalement attribuable à la diminution du financement associé à certains projets.

Il y a également une augmentation de 68,7 M\$ des dépenses probables de 2023-2024 par rapport aux dépenses réelles de 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par l'intégration du Secrétariat à la jeunesse au budget de dépenses du ministère de la Culture et des Communications, à compter de l'exercice financier 2023-2024.

16. Budget de dépenses 2023-2024 incluant les mesures du budget présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du budget de dépenses 2023-2024.

17. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

18. Comptes publics 2022-2023, volume 2.

19. La mesure a été autofinancée par la disponibilité budgétaire, le recours au Fonds de suppléance n'a pas été nécessaire.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), le ministère de la Culture et des Communications rend compte des projets de développement réalisés et des sommes consacrées pour la gestion et le maintien de ses actifs en ressources informationnelles.

Contribution des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficience ministérielle

La contribution des ressources informationnelles s'est élevée à 8040,6 M\$ en 2023-2024.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

Type d'intervention	Investissement (000 \$)	Dépense (000 \$)
Projets²⁰		
Consolidation des centres de traitement de l'information (CTI)	109,1	0
Optimisation des opérations en patrimoine	44,7	17,4
Gestion des identités et des accès (GIA)	0	27,6
Office 365 et messagerie	2,3	0
Remplacement de la solution de gestion de l'aide financière (Refonte système di@pason)	189,7	0
Mise en place d'un cadre de gouvernance RI	95,6	0
Migration téléphonie CIC	154,2	0
Mise en place du passeport culturel numérique	0	194,7
Sous-total des projets	595,3	240
Activités²¹	1148,4	6056,9
Total des projets et des activités	1743,7	6296,9
TOTAL		8040,6

20. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

21. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi*.

Description de projets réalisés en 2023-2024

Projet	Description	Bénéfice
Consolidation des centres de traitement de l'information (CTI)	Migration des systèmes du Ministère vers l'infonuagique et le CTI gouvernemental	Respect de l'obligation pour les ministères et organismes de participer à ce projet gouvernemental du ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Optimisation des opérations en patrimoine	Réalisation du dossier d'affaires selon les recommandations du rapport Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier, du Vérificateur général du Québec, déposé au Ministère en juin 2020	- Réduction des dépenses de maintenance en faveur de l'évolution des solutions en continu - Réduction des dépenses de traitement des demandes d'autorisation d'actes et de travaux - Réduction des dépenses de traitement des demandes de permis archéologiques - La plateforme évitera de devoir financer le développement de plateformes similaires dans les municipalités devant réaliser un inventaire du patrimoine immobilier.
Gestion des identités et des accès	Ensemble de politiques, de procédures et de technologies assurant de manière sécurisée et efficace la création, la gestion et l'authentification des identités numériques des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les privilèges d'accès associés aux ressources	- Répondre aux mesures minimales de sécurité - S'inscrire dans la stratégie numérique gouvernementale - Soutenir l'évolution technologique et la transformation numérique
Office 365 et messagerie	Modernisation des services de courrier électronique et de la suite bureautique	- Convivialité entre le courriel, la messagerie instantanée, la gestion de l'agenda, etc. - Accès en tout temps aux dernières versions bureautiques des applications Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, etc.)
Remplacement de la solution de gestion de l'aide financière	Réalisation du dossier d'affaires visant le remplacement de la solution de gestion de l'aide financière	- Réduction des dépenses de maintenance en faveur de l'évolution des solutions en continu - Réduction des dépenses de traitement des demandes

Projet	Description	Bénéfice
Mise en place d'un cadre de gouvernance des ressources informationnelles	Mise en place des exigences de la <i>Loi</i>	• Renforcement de la gouvernance des ressources informationnelles et du numérique pour l'ensemble du portefeuille Culture et Communications
Migration de la téléphonie CIC	Migration des systèmes téléphoniques actuels du Ministère vers le service gouvernemental obligatoire de téléphonie	• Respect de l'obligation pour les ministères et organismes de migrer vers ce service gouvernemental obligatoire de téléphonie géré par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique • Facilité d'accès au téléphone en mobilité (téléphones virtuels) • Mise en place et maintenance clef en main
Mise en œuvre du passeport culturel numérique	Réalisation du dossier d'opportunité visant la mise en œuvre d'un passeport culturel numérique pour les jeunes	• Une stimulation de l'économie dans le secteur culturel, s'expliquant par une demande accrue par le groupe cible des biens valorisés par la plateforme et se manifestant par une augmentation des parts de marché des produits culturels québécois francophones, des Premières Nations et des Inuit pour chacun des secteurs répertoriés dans le catalogue, ainsi qu'une augmentation des ventes de ces produits



Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec, organisme soutenu au fonctionnement par le Secrétariat à la jeunesse

Photo prise lors de l'Intercollégial de cinéma qui a eu lieu les 4, 5 et 6 juin 2023 au cégep Gérard-Godin.

©Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Le ministère de la Culture et des Communications a utilisé 801 348 heures rémunérées. La cible de 825 307 heures rémunérées fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée pour l'année 2023-2024.

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés²²

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
Personnel d'encadrement	71 321	0	71 321	39,1	36,9	2,2
Personnel professionnel	571 993	3 022	575 015	314,8	275,8	39,0
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	154 685	327	155 012	84,9	79,8	5,1
Total	797 999	3 349	801 348	438,8	392,5	46,3²³

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	29	3 203 576,56 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	39	12 956 607,23 \$
Total des contrats de service	68	16 160 183,79 \$

22. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

23. Bien que le Secrétariat à la jeunesse relève du ministère de la Culture et des Communications depuis octobre 2022, ses effectifs ont officiellement été intégrés à ceux du Ministère le 1^{er} avril 2023..

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	1. Accompagner les institutions muséales afin qu'elles se dotent d'un plan d'action en développement durable qui reflète leur réalité	Proportion d'institutions ayant amorcé une démarche d'acquisition de compétences vertes pour ses employés	25 %	25 % Atteinte

Synthèse des activités : En 2023-2024, un total de 176 institutions muséales sont agréées, soit 172 issues du réseau et les 4 musées agréés d'office.

La Société des musées du Québec leur a proposé 2 formations visant à acquérir des compétences vertes :

- *Faire face aux changements dans les musées d'aujourd'hui* (1 cohorte) : 10 institutions muséales participantes;
- *Intégrer l'écoconception et l'écoresponsabilité au cœur de l'exposition* (2 cohortes) : 14 institutions muséales participantes.

À ces formations s'ajoute une offre d'accompagnement de groupe en codéveloppement :

- *Calculer son empreinte carbone avec les outils Creative Green* : 10 institutions muséales participantes;
- *Démarche d'écoresponsabilité dans les institutions muséales : création d'un plan d'action* : 10 institutions muséales participantes.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	1. Accompagner les institutions muséales afin qu'elles se dotent d'un plan d'action en développement durable qui reflète leur réalité	Nombre d'institutions muséales disposant de leur propre plan d'action en développement durable au terme de la démarche d'acquisition des compétences vertes	-	Non applicable

Synthèse des activités : Aucune cible n'était prévue dans le Plan d'action en 2023-2024.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	2. Appuyer les organismes culturels d'action communautaire de toutes les régions du Québec	Nombre d'organismes soutenus lors de l'ouverture du programme (Mesure de départ : 9)	23	23 Atteinte

Synthèse des activités : En 2023-2024, 23 organismes étaient soutenus, soit 9 organismes soutenus en vertu du programme Aide au fonctionnement pour les organismes nationaux en loisir culturel et 14 organismes soutenus dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes culturels d'action communautaire. L'aide aux 9 organismes nationaux de loisir culturel permet d'améliorer l'accessibilité au loisir culturel dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. Une somme totalisant 1,6 M\$ a été octroyée. Le programme pour les organismes d'action communautaire détenait une enveloppe de 1,2 M\$ pour 2023-2024.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	3. Soutenir la réalisation de projets culturels permettant l'inclusion sociale	Nombre cumulatif de projets soutenus (Mesure de départ : 115)	200	189 Non atteinte

Synthèse des activités : 74 projets ont été soutenus pour 1,1 M\$ en 2023-2024, pour la réalisation cumulative de 189 projets. L'édition 2023-2024 du programme Appel de projets Culture et inclusion a permis la réalisation d'initiatives culturelles au profit des personnes qui risquent l'exclusion ou qui ont un faible revenu, ainsi que la subvention d'initiatives qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des problèmes sociaux. La cible de 200 projets soutenus n'a finalement pas pu être atteinte, car la somme habituellement versée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'a pas été octroyée cette année.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	4. Appuyer le rayonnement des cultures, des langues et des médias autochtones	Nombre de projets soutenus annuellement (Mesure de départ : 30)	35	41 Atteinte

Synthèse des activités : En 2023-2024, 36 projets ont été soutenus par le programme Appel de projets pour les Autochtones et 5 projets ont été soutenus par la Mesure d'aide ponctuelle aux médias autochtones, pour un total de 41 projets. La somme maximale de la subvention pouvant être accordée dans l'Appel de projets est passée de 20 000 \$ à 50 000 \$ par initiative. La Mesure, quant à elle, a été créée pour soutenir les médias autochtones qui se trouvent dans une situation précaire ou une phase de développement cruciale et structurante. En s'appuyant sur la nouvelle Politique linguistique de l'État, les 2 programmes ont été traduits en anglais et rendus accessibles sur Internet pour joindre les partenaires autochtones dont l'anglais est la langue d'usage. Une somme de 1 425 378 \$ a été octroyée dans le cadre de l'Appel de projets et 197 681 \$ pour la Mesure, pour un total de 1 623 059 \$.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	5. Offrir une formation sur la diversité sexuelle et de genre	Nombre cumulatif de personnes ayant suivi la formation	-	Non applicable

Synthèse des activités : Aucune cible n'était prévue dans le Plan d'action en 2023-2024.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	6. Mesurer la part des municipalités disposant d'un document visant l'écoresponsabilité dans le cadre des ententes de développement culturel	Proportion des municipalités disposant d'un document visant l'écoresponsabilité	-	Non applicable

Synthèse des activités : Aucune cible n'était prévue dans le Plan d'action en 2023-2024.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	7. Soutenir les instances municipales dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique culturelle	Proportion cumulative des politiques culturelles mises à jour dans le cadre d'une entente de développement culturel (Mesure de départ : 25 % en 2020)	25 %	39 % Atteinte

Synthèse des activités : En 2023-2024, une mesure transitoire annuelle a été mise en œuvre pour éviter un arrêt des services dans le contexte du renouvellement de la norme du programme Aide aux initiatives de partenariat. Les municipalités avaient les choix suivants :

- prolonger l'entente 2020-2023;
- conclure une entente de développement culturel annuelle 2023-2024;
- attendre en 2024-2025 pour conclure une entente pluriannuelle.

Au total, 164 bénéficiaires ont choisi de conclure une entente de développement culturel en 2023-2024, comparativement à 208 en 2020-2023. Selon les informations figurant dans les plans d'action transitoires 2023-2024, 30 de ces 164 bénéficiaires y ont inscrit l'élaboration ou la mise à jour de leur politique culturelle. À cet effet, l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications s'élève à 309 628 \$ en 2023-2024, soit en moyenne 10 321 \$ par bénéficiaire. En reprenant le nombre total de 208 bénéficiaires, puisque la mesure transitoire permettait de reporter la conclusion d'une entente, l'augmentation du nombre de politiques culturelles est estimée à environ 14 % (30 sur 208 bénéficiaires possibles). Les résultats dépassent donc la cible prévue en 2023-2024, ajoutant 14 % à la mesure de départ de 25 %, pour une proportion cumulative arrondie de 39 %.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	8. Favoriser la fréquentation des espaces publics et des lieux de diffusion culturelle du Québec par des projets de créativité numérique	Nombre cumulatif de projets soutenus	10	13 Atteinte

Synthèse des activités : 13 projets ont été soutenus en vertu du volet 3 du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise. Il s'agit d'un financement de 6,2 M\$, dont 3,1 M\$ ont été versés en 2023-2024. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028. Par ce nouveau volet, le Ministère vise à stimuler la diffusion et la circulation de projets de créativité numérique générateurs de sens dans les lieux propices à la diffusion culturelle (centres-villes et centres villageois, parcs, artères commerciales, etc.).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère	Proportion annuelle des interventions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (Mesure de départ : 50 %)	55 %	33 % Non atteinte

Synthèse des activités : 3 actions structurantes ont été élaborées ou révisées au Ministère en 2023-2024, soit la planification stratégique du Ministère, la Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028 et le *Règlement modifiant le Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées*. Seule la planification stratégique a fait l'objet de l'évaluation de la durabilité. Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action de développement durable du Ministère, les directions ont été informées et sensibilisées à effectuer l'évaluation de la durabilité. D'autres mesures seront mises en œuvre pour développer le réflexe d'inclure l'évaluation de la durabilité dans les actions structurantes.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10. Intégrer des critères écoresponsables dans les programmes normés du Ministère en tenant compte des priorités gouvernementales, dont le secteur du bâtiment	Proportion de collaborateurs formés	35 %	54 % Atteinte

Synthèse des activités : Au cours de l'élaboration du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère, plusieurs responsables de programmes ont été rencontrés pour définir les différents types de critères durables et le soutien financier durable ainsi que pour évaluer le type de démarche qui pourrait permettre d'augmenter la proportion de programmes normés intégrant des critères écoresponsables, réalistes et structurants. Ainsi, 7 des 13 coordonnatrices et coordonnateurs de programmes normés ont été rencontrés.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10. Intégrer des critères écoresponsables dans les programmes normés du Ministère en tenant compte des priorités gouvernementales, dont le secteur du bâtiment	Proportion de programmes de soutien financier durable (Mesure de départ : 22 % en 2022-2023)	48 %	53 % Atteinte

Synthèse des activités : 9 des 17 programmes normés du Ministère intègrent des critères durables. À noter que les modifications sont possibles lors des renouvellements des normes de programmes, soit habituellement tous les 3 ans.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10. Intégrer des critères écoresponsables dans les programmes normés du Ministère en tenant compte des priorités gouvernementales, dont le secteur du bâtiment	Nombre cumulatif d'heures de formation portant sur les critères écoresponsables figurant dans le programme Aide aux immobilisations (Mesure de départ : 0 en 2022-2023)	1 heure	2 h 30 Atteinte

Synthèse des activités : 2 présentations aux directions régionales ont été offertes en avril 2023 et en janvier 2024. La première portait sur la restauration de biens patrimoniaux et la seconde, sur les nouvelles grilles d'évaluation des projets du programme Aide aux immobilisations qui reprennent notamment des critères écoresponsables.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	11. Augmenter la proportion des acquisitions responsables de biens du Ministère par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO)	Proportion des acquisitions via SEAO intégrant des composantes responsables	20 %	Non applicable ²⁴

Synthèse des activités : Le Ministère n'a pas eu à faire d'acquisitions par l'intermédiaire du SEAO en 2023-2024.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	12. Procéder au déclassé des dossiers papier et numériques	Proportion cumulative du déclassé effectué	-	Non applicable

Synthèse des activités : Dans le cadre des mesures transitoires pour la transformation des espaces de travail au Ministère, tous les dossiers papier ont dû être déclassés. Les unités administratives avaient le droit de conserver une étagère par direction pour la conservation de leurs dossiers papier. Ainsi, 436 boîtes ont été traitées, une centaine ont été numérisées sur un total approximatif de 2500 boîtes correspondant ainsi à 21 % des dossiers papier mis en boîte en date du 31 mars 2024. L'action est en avance sur les cibles des années 2 et 3.

24. Aucune acquisition par le SEAO.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État	13. Diminuer les matières résiduelles produites par le Ministère	Nombre cumulatif de mesures permettant de réduire les matières résiduelles produites au Ministère (Mesure de départ : 3 en 2022-2023)	4	3 Non atteinte

Synthèse des activités :

- Mesure 1 : renouvellement du contrat avec Éco Entreprises Québec;
- Mesure 2 : recyclage de néons et de batteries;
- Mesure 3 : choix de firme écoresponsable pour disposer des surplus de fournitures dans le cadre du projet des mesures transitoires vers le milieu de travail axé sur les activités.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'État	14. Mettre en place des activités pour promouvoir le transport alternatif	Nombre cumulatif des actions prises par le Ministère pour promouvoir le transport alternatif	1	3 Atteinte

Synthèse des activités : 3 manchettes ont été publiées pour encourager les employées et employés à remplir le sondage sur la mobilité et les déplacements actifs, et pour promouvoir l'abonnement aux services Bixi et àVélo et le Défi sans auto solo 2023.

Suivi des recommandations de la commissaire au développement durable

Le Ministère n'était ciblé par aucune recommandation formulée par la commissaire au développement durable.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), le ministère de la Culture et des Communications doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des actions réalisées au cours de l'exercice en matière d'occupation et de vitalité du territoire.

À noter que le décret numéro 708-2022 du 27 avril 2022 a reporté l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Par conséquent, le Plan d'action 2020-2022 du Ministère a été prolongé en 2022-2023 et sera effectif pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Décentralisation

Action	État de la réalisation
Accompagner la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> obtenus à la suite de l'adoption de la <i>Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i>. Action La Ville et la direction régionale du Ministère travaillent en étroite collaboration sur une base régulière au sujet de l'application de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>, des propositions de statut et de la catégorisation des immeubles et des sites patrimoniaux classés, notamment.	En cours
Mettre en œuvre l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole : le « Réflexe Montréal », et poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.	En suspens

Délégation

Action	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones. Mettre en œuvre la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui prévoit établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue. Action Financement de plus de 9,3 M\$ en 2023-2024 de 167 municipalités et MRC pour des ententes de développement culturel (164) et des ententes sectorielles de développement (3).	Réalisée

Action	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'orientation 2 du Plan d'action en patrimoine en : - renforçant le partenariat municipal; - précisant les rôles et responsabilités du Ministère et des municipalités et MRC. Actions - Poursuite de l'accompagnement du milieu municipal dans la protection du patrimoine culturel et la précision des rôles et des responsabilités. - Soutien financier accordé à l'Union des municipalités du Québec pour l'élaboration d'un guide sur les comités de recommandation ou décisionnels (comité consultatif d'urbanisme, conseil local du patrimoine et comité de démolition), en matière de patrimoine, et l'accompagnement de municipalités locales et régionales de comté (conseils et formations). - Soutien financier accordé à la Fédération québécoise des municipalités pour l'élaboration de formations destinées au milieu municipal (comités de recommandation ou décisionnels). - Bonification de l'aide financière de certains partenaires municipaux pour la réalisation d'inventaires. - Octroi de subventions pour des projets ponctuels visant des aides d'urgence pour la restauration ou la mise en œuvre de mesures de mitigation (Baie-Saint-Paul et Îles-de-la-Madeleine) ou de caractérisation de secteurs devant être démolis (Rouyn-Noranda). - Tenue de rencontres mensuelles avec le réseau des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier. - Tenue de 2 journées obligatoires destinées aux agentes et agents de développement en patrimoine immobilier. Des ateliers participatifs sur le niveau de maturité patrimoniale du milieu municipal ont été animés par l'Institut du Nouveau Monde à cette occasion. Un rapport en a découlé. - Production d'un outil de consignation de données pour les inventaires municipaux. Des formations ont été dispensées et une vingtaine de projets pilotes (dans plusieurs régions) sont en cours pour la consignation de données. - Formations offertes sur la méthode de réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier à des consultantes, consultants et firmes en patrimoine. - Participation du Ministère à la tournée régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la consultation du milieu municipal au sujet des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, qui intègrent notamment la question du patrimoine.	En cours

Régionalisation

Action	État de la réalisation
Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui souhaite tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française qui sont offerts aux organismes et aux acteurs de toutes les régions. Actions - Signature de 19 ententes de partenariats territoriaux par le Conseil des arts et des lettres du Québec dans toutes les régions administratives du Québec pour des engagements totaux de 2,9 M\$. - Appels de candidatures pour le Répertoire culture-éducation : - ajout de 150 fiches d'artistes, d'écrivaines et d'écrivains au Répertoire culture-éducation à la suite de l'appel de candidatures lancé en 2022-2023. Ces ajouts augmentent l'offre d'activités présentée dans les différentes régions du Québec puisque le Répertoire est un outil d'accompagnement principalement pour le programme La culture à l'école ainsi que pour les sorties scolaires en milieu culturel (ministère de l'Éducation) et l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif (Ministère); - nouvel appel de candidatures pour les artistes, les écrivaines et les écrivains lancé le 23 novembre 2023. Cet appel s'est terminé le 11 janvier 2024. L'analyse des dossiers est en cours. - Communication des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et accompagnement des acteurs en matière de développement culturel.	En cours En cours En cours

Les actions du Ministère en lien avec les priorités régionales sont présentées en annexe du présent Rapport annuel de gestion.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le ministère de la Culture et des Communications doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des divulgations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice, en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1).

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles en 2023-2024.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024²⁵

Nombre de personnes occupant un poste régulier
425

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024²⁶

Régulier ²⁷	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
23	31	46	3

25. Données provenant du Système de gestion des ressources humaines au 31 mars 2024 (excluant les employées et employés de la haute direction).

26. Pour assurer la comparabilité des résultats entre le Rapport annuel de gestion 2023-2024 et l'Indice de performance de l'administration publique 2023-2024, les données provenant du Système de gestion des ressources humaines au 20 mars 2024 reçues du Secrétariat du Conseil du trésor ont été utilisées.

27. Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier ²⁸	23	4	1	0	0	4	17,4
Occasionnel	31	3	0	0	2	5	16,1
Étudiant	46	3	1	0	0	4	8,7
Stagiaire	3	0	0	0	0	0	0,0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi²⁹

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (%) ³⁰	22,2	14,3	17,4
Occasionnel (%)	15,8	12,0	16,1
Étudiant (%)	13,9	11,9	8,7
Stagiaire (%)	50,0	0,0	0,0

28. Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

29. L'objectif d'embauche établi est un taux annuel de 25 % des employées et employés réguliers, occasionnels, étudiants ainsi que stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, pour hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

30. Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier; résultats comparatifs au 31 mars de chaque année³¹

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%)
Anglophones	3	0,8	3	0,8	4	0,9
Autochtones	4	1,1	5	1,3	5	1,2
Personnes handicapées	3	0,8	4	1,0	7	1,6

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel; résultats comparatifs au 31 mars de chaque année³²

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)
MVE Montréal et Laval	17	27,0	19	27,1	25	32,1
MVE Outaouais et Montérégie	4	22,2	4	23,5	5	26,3
MVE Estrie, Lanaudière et Laurentides	2	11,1	2	10,5	2	9,5
MVE Capitale-Nationale	20	7,7	22	8,3	28	9,7
MVE Autres régions	1	2,3	1	2,2	1	2,3

31. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées correspond à 2 % de l'effectif régulier.

32. Pour assurer la comparabilité des résultats entre le Rapport annuel de gestion 2023-2024 et l'Indice de performance de l'administration publique 2023-2024, les données provenant du Système de gestion des ressources humaines au 20 mars 2024 reçues du Secrétariat du Conseil du trésor ont été utilisées.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 %;
- Outaouais et Montérégie : 17 %;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel; résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024³³

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	3	9,4

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	Régulier ³⁴	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	23	31	46	3	103
Nombre de femmes embauchées	16	22	32	1	71
Taux d'embauche des femmes (%)	69,6	71,0	69,6	33,3	68,9

33. La cible ministérielle de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques correspond à 6 % de l'ensemble du personnel d'encadrement.

34. Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ³⁵	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	33	310	58	24	0	0	425
Nombre total de femmes	16	212	51	21	0	0	300
Taux de représentativité des femmes (%)	48,5	68,4	87,9	87,5	0,0	0,0	70,6

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles³⁶

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Publication LinkedIn : campagne de promotion de la fonction publique auprès des membres des minorités visibles et ethniques	Membres des minorités visibles et ethniques	Abonnées et abonnés LinkedIn du Ministère
Manchette intranet : campagne de promotion des emplois de la fonction publique destinée aux membres des minorités visibles et ethniques	Membres des minorités visibles et ethniques	Tout le personnel
Courriel aux conseillers en gestion des ressources humaines : formation <i>Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle</i>	Membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones	10
Courriel aux gestionnaires : formation <i>Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle</i>	Membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones	35

35. Le personnel professionnel inclut les ingénieures et ingénieurs, les avocates et avocats, les notaires, les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignantes et enseignants, les médecins et les dentistes.

36. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Capsule intranet : Journée nationale de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées	Autochtones	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Mois national de l'histoire autochtone	Autochtones	Tout le personnel
Manchette intranet : Journée internationale des peuples autochtones et semaine culturelle des Premières nations et des Inuit au Ministère	Autochtones	Tout le personnel
Courriel à tout le personnel : invitation à participer à des réflexions visant la mise en œuvre d'un premier plan d'action en diversité et inclusion pour la fonction publique	Membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée internationale des peuples autochtones	Autochtones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	Autochtones	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2023	Membres des minorités visibles et ethniques, Autochtones et anglophones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Mois de l'histoire des Noirs 2024	Membres des minorités visibles	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine d'actions contre le racisme 2024	Membres des minorités visibles et ethniques, Autochtones et anglophones	Tout le personnel

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Certaines lois et quelques règlements sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications ont une incidence sur les entreprises québécoises, que ce soit dans le domaine du livre, du patrimoine ou du cinéma. Le Ministère n'est toutefois assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif qu'en ce qui a trait aux formalités administratives qui relevaient antérieurement de la Régie du cinéma. À cet effet, il rend compte annuellement dans son rapport annuel de gestion de ses réalisations en matière d'allègement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises (article 30 de la Politique).

Application de la règle du « un pour un »

Dans le cadre des formalités administratives qui relevaient antérieurement de la Régie du cinéma, aucune formalité n'a été introduite ni abolie.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Loi et règlements visés par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

En 2023-2024, les travaux de modification de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) visant l'abolition du permis de commerce au détail de matériel vidéo, prévu à l'article 122.1, se sont poursuivis. Les dispositions seront intégrées au prochain projet de loi omnibus du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Autres lois et règlements

Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1) : des travaux ont été entrepris visant à prolonger de 2 à 5 ans la durée de l'agrément d'un service d'archives privées.

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) : le ministre a annoncé en 2023 son intention de moderniser cette loi.

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1) : le chantier de révision des règlements a été réactivé.

Allègement administratif

Formalités visées par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

Loi sur le cinéma : les travaux sur l'abolition du permis de commerce au détail de matériel vidéo sont en cours. Ces travaux devraient permettre une diminution du fardeau administratif des commerçants.

Autres formalités

Les travaux touchant le *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* ont pour but, entre autres, d'alléger la procédure administrative pour les services d'archives privées agréés.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Le Ministère procède annuellement à une consultation de ses secteurs, concernés par l'allègement réglementaire et administratif des entreprises, afin de sensibiliser les responsables aux exigences de la Politique gouvernementale en allègement réglementaire et administratif et de recueillir les données sur les mesures qui réduisent le fardeau des entreprises clientes et qui auront potentiellement été adoptées.

Résultats

Ainsi, la réduction du nombre de formalités administratives au Ministère est de 0 %. Le volume des formalités en valeurs constantes a, quant à lui, diminué de 3,6 % par rapport à l'année de référence. Le coût des formalités, en valeurs constantes, a diminué de 32 %.

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Indicateur	2019	2020	2021	2022
Nombre de formalités administratives	11	11	11	11
Volume des formalités (en valeurs constantes)	80 857	77 837	77 837	77 837
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	1 085 859	998 884	1 166 697	1 164 499

Publications en matière d'allègement réglementaire

Les publications obligatoires en matière d'allègement réglementaire, prescrites en vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, sont publiées à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications/publications>.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	493
---------------------------------	-----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demande d'accès à des documents administratifs	Demande d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	438	0	0
21 à 30 jours	48	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	2	0	0
Total	488	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demande d'accès à des documents administratifs	Demande d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Disposition de la loi invoquée
Acceptée (entièrement)	58	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	90	0	0	9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, et 59 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)</i> Article 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (RLRQ, chap. C-12) Article 73 de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> <i>Privilège relatif au litige</i>
Refusée (entièrement)	24	0	0	9, 10 al 2, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, et 59 de la <i>Loi sur l'accès</i> Article 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>
Autres	316	0	0	1, 13, 48 de la <i>Loi sur l'accès</i> 1 demande annulée

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	2

Le ministère de la Culture et des Communications assure l'application des dispositions de la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2) en diffusant en ligne les renseignements aux adresses suivantes :

- 1- <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications/acces-information/demandes-dacces-aux-documents-et-reponses-transmises-2024>;
- 2- <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications/acces-information/demandes-acces-documents-2023>.

En vertu de ce même règlement, le Ministère effectue également une diffusion proactive des subventions qu'il octroie dans le cadre des différents programmes d'aide financière qu'il soutient, et ce, de façon trimestrielle.

En 2023-2024, le comité ministériel sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, formé conformément à la *Loi sur l'accès*, a tenu 3 rencontres, soit le 5 mai 2023, le 21 septembre 2023 et le 8 février 2024.

Tout au long de cet exercice financier, le Ministère a :

- mis à jour sa [Politique de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels](#), sa [Politique de gestion des plaintes](#) et a élaboré un formulaire sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée afin de se conformer aux nouvelles exigences prévues dans la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, aussi appelée Loi 25;
- produit un Guide d'accompagnement pour la gestion des courriels à l'intention de son personnel.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

Question	Réponse
Avez-vous un ou une émissaire ³⁷ ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	4
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Oui Mise à jour de la section intranet, mise en ligne de manchettes intranet, diffusion d'infolettres et rencontres particulières avec des groupes ciblés au sein du ministère de la Culture et des Communications

37. À titre informatif, le ou la mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Question	Réponse
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non
Si vous avez une directive particulière : - Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : - Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	S. O.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	S. O.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	L'ensemble des employées et employés ont été visés par l'une ou l'autre des actions de communication déployées en cours d'année ³⁸

38. Il n'y a pas eu de consultation du personnel sur la question en 2023-2024, mais plusieurs actions de communication ont été déployées en cours d'année.

Politique linguistique de l'État

Question	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Mise à jour de la section intranet, mise en ligne de manchettes intranet, diffusion d'infolettres et rencontres particulières avec des groupes ciblés au sein du Ministère
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : • est exigé? • est souhaitable?	42 64

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

Le ministère de la Culture et des Communications est identifié comme collaborateur dans 3 mesures de la Stratégie, soit :

- 1.2.2. Soutenir une offre de formation et d'activités pour engager les milieux de vie des enfants et des jeunes dans la promotion des rapports égaux (Secrétariat à la jeunesse);
- 1.3.1. Mettre en œuvre des actions pour contrer le sexisme et développer l'esprit critique quant aux représentations des genres dans les médias et la publicité, dans une perspective intersectionnelle;
- 6.2.1. Soutenir les femmes ainsi que les milieux politiques afin de tendre vers une représentation égalitaire et inclusive dans les instances politiques municipales, provinciale et fédérale (Secrétariat à la jeunesse).

Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027

Le Ministère a financé un projet pilote consistant en la mise en œuvre d'un processus pour les demandes de réintégration par les mises en cause d'allégation de harcèlement sexuel au sein des membres de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo. Il a aussi soutenu un projet de recherche de l'Université du Québec à Montréal ainsi que la tenue de son Sommet sur les violences et le harcèlement à caractère sexuel en culture au Québec.

Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028

Les mesures proposées par le Ministère dans ce plan d'action sont les suivantes :

- 2. Faciliter l'accès aux artistes LGBTQ+ à la diffusion artistique;

Une aide financière sera offerte aux regroupements d'artistes de la diversité sexuelle ou de genre, aux associations communautaires d'artistes, d'auteurs et d'autrices, de même qu'aux réseaux de diffusion désirant programmer un projet de tournée sur le territoire québécois (exposition en arts visuels, collection d'œuvres littéraires, cinématographiques ou musicales).

Le travail artistique d'artistes, d'auteurs et d'autrices LGBTQ+ sera diffusé dans des lieux à déterminer, comme des centres d'exposition, des musées et des salles de spectacles.

- 3. Élaborer et mettre en œuvre une formation sur la diversité sexuelle et de genre à l'intention du milieu culturel;

Une formation en ligne et des outils de sensibilisation adaptés au milieu artistique seront élaborés à l'intention des associations de producteurs et de diffuseurs, ainsi que des diffuseurs et des producteurs. Cette formation vise à sensibiliser le milieu culturel à l'importance d'offrir un environnement de travail sécuritaire et plus inclusif aux personnes LGBTQ+. Elle favorisera une meilleure compréhension des réalités et des préoccupations liées à la diversité sexuelle et de genre et une attitude plus positive à l'égard des artistes LGBTQ+.

- 37. Documenter les réalités des artistes de la diversité sexuelle et de genre pour mieux intervenir dans leurs différents secteurs d'activités (en collaboration avec le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie).

Une étude sera réalisée pour identifier les formes de harcèlement, de violence et de discrimination vécues par les personnes LGBTQ+ travaillant dans le milieu culturel au Québec et faire des recommandations pour surmonter les obstacles à l'épanouissement socioprofessionnel qu'elles rencontrent.

Le Secrétariat à la jeunesse est également un collaborateur de la mesure 34 du Plan d'action : Mettre en place un projet de démonstration sur la pair-aidance pour accompagner les jeunes qui sont victimes d'homophobie et de transphobie dans leur milieu familial ou de vie.

De plus, conformément au Plan d'action jeunesse 2021-2024, et ce, pour favoriser les rapports égaux et le dialogue intergénérationnel et interculturel, le Secrétariat à la jeunesse a notamment soutenu financièrement l'Astérisque de la Coalition des groupes jeunesse LGBTQ+ au cours de l'année 2023-2024. Ce lieu unique et sécuritaire de socialisation permet que les jeunes de la diversité sexuelle aient accès à des intervenantes et intervenants, à de l'information et à diverses activités pour briser leur isolement et favoriser leur inclusion sociale.

Le Ministère a contribué à d'autres mesures ayant une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de l'année 2023-2024. Ces mesures sont les suivantes :

- le Secrétariat à la jeunesse compile les données différenciées selon les sexes pour les activités liées au Créneau carrefour jeunesse. Le bilan de programme, qui sera déposé en 2024-2025, contiendra ainsi une section d'analyse différenciée selon les sexes;
- parmi les 38 prix offerts dans le cadre du concours *Chapeau, les filles!*, le Ministère offre 2 prix Créativité de 2500 \$: l'un à une élève de la formation professionnelle et l'autre à une étudiante de la formation technique. La remise des prix Créativité permet d'inspirer d'autres femmes à obtenir leur diplôme dans un domaine traditionnellement masculin et souligne l'importance de l'intégration de la culture dans un contexte éducationnel.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, dans le but d'accroître le bien-être de la population québécoise. La Politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

Direction des services aux entreprises et du classement des films

Depuis le 1^{er} avril 2017, le ministère de la Culture et des Communications rend compte des services tarifés par la Direction des services aux entreprises et du classement des films en vertu de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1).

La tarification des services offerts à la clientèle commerciale est établie selon ce règlement. Aucun nouveau service n'a été ajouté en 2023-2024.

La tarification est ajustée le 1^{er} janvier de chaque année conformément à la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec. Pour l'année 2024, cette hausse a été de 3 %, conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, chapitre I-7.1), sanctionnée le 9 décembre 2022. Les tarifs en vigueur sont affichés sur le site Web du Ministère.

Les revenus tarifaires pour l'exercice 2023-2024 ont été de 1 750 576,91 \$.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a été créé le 1^{er} avril 1979 et il fait partie intégrante du Ministère depuis le 1^{er} avril 2016. Ses services et ses ressources sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1), la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) et la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

Services facturés

Le Centre permet à 3 catégories de clientèles de recourir à ses services spécialisés de conservation et de restauration, sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2023-2024, tels qu'ils ont été approuvés par les autorités ministérielles et appliqués à compter du 1^{er} avril 2023, étaient de :

- 83 \$ pour les organismes à but non lucratif;
- 107 \$ pour les organismes publics;
- 144 \$ pour les entreprises à but lucratif et les personnes physiques.

Considérant ce qui précède, les revenus autonomes du Centre se sont élevés à 1 450 849,58 \$ pour l'exercice 2023-2024. La portion des coûts des biens et services s'est quant à elle élevée à 1 393 612,47 \$.



Projet soutenu dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art

Camp de théâtre de l'Anse dont le spectacle est intitulé *Voir sous l'écorce*.

©Cédric Dupuis

ANNEXE

Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022

Actions du Secrétariat à la jeunesse

En matière d'occupation et de vitalité du territoire, le Secrétariat offre un soutien financier de 7 M\$ annuellement à l'organisme Place aux jeunes en région afin de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention en région des jeunes personnes qualifiées de 18 à 35 ans. Les partenaires locaux offrent, entre autres, du soutien individuel sur place ou à distance, des séjours exploratoires, des activités d'attraction, d'accueil et de rétention.

Le nombre de jeunes participantes et participants en 2023-2024 sera connu en octobre 2024, lorsque la reddition de comptes détaillée sera complétée. À titre informatif, pour l'année 2022-2023, les activités ont été offertes dans 15 régions administratives et 84 municipalités régionales de comté. Le nombre de jeunes rencontrés, accompagnés ou référés aux partenaires-promoteurs s'est élevé à 4438 et près de 10 800 jeunes ont participé à des activités d'attraction, d'accueil et de rétention.

Aussi, le Secrétariat à la jeunesse soutient le programme Québec Volontaire, déployé par les Offices jeunesse internationaux du Québec, qui vise à soutenir financièrement la mobilité des jeunes. Il offre également des occasions à celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'utilité collective pour se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté, et ce, partout au Québec. Le nombre de participantes et de participants en 2023-2024 a été de 84 jeunes.

Autres actions du ministère de la Culture et des Communications menées dans les régions

Région : Bas-Saint-Laurent (01)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région	
Action 1 Participer à la stratégie régionale concertée et multisectorielle d'attractivité du Bas-Saint-Laurent portée par le Collectif régional de développement. Participation à 2 rencontres pour la mise en œuvre d'une entente sectorielle en culture, incluant un objectif portant sur l'attractivité.	En cours

Action	État de réalisation
Action 3 Participer au développement d'une offre en tourisme culturel, en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans. • Soutien financier au fonctionnement pour 10 institutions muséales à caractère culturel et accompagnement pour leurs projets de développement. • Soutien financier de 264 750 \$ pour le renouvellement de l'exposition permanente du manoir seigneurial Fraser. • Soutien financier des actions en tourisme culturel menées par les municipalités, les MRC et leurs partenaires dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024. • Soutien financier des activités de promotion de la culture autochtone dans le cadre de l'entente de développement culturel autochtone avec la Première nation Wolastoqiyik Wampanoag. • Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ au Musée de Rimouski grâce au programme Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration. • Soutien du projet Sacrés artisans en vertu de certaines ententes de développement culturel du Bas-Saint-Laurent.	Réalisée
Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et la collectivité en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire	
Action 1 Encourager et soutenir les partenaires dans le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. • Financement de 31 767 \$ dans l'entente sectorielle en développement social de la région pour soutenir des actions utilisant la culture comme outil d'intervention. • Octroi d'une aide financière totalisant 86 956 \$ à 4 projets portés par des organismes culturels dans le cadre du programme Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans. • Octroi d'une aide financière totalisant 72 581 \$ à 5 projets d'organismes en vertu de l'Appel de projets Culture et inclusion. • Soutien financier des actions destinées aux personnes vulnérables ou à risque d'exclusion (incluant les aînées et aînés) dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024.	Réalisée
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité : Poursuivre la mise en place de la conférence administrative régionale en développement social du Bas-Saint-Laurent. • Participation du Ministère (2 rencontres) à cette conférence.	

Action	État de réalisation
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	
Action 1 Soutenir l'amélioration de l'offre culturelle en ligne (cours, spectacles, etc.). Financement de 2 projets, dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite, visant à bonifier l'offre culturelle en ligne (<i>Journal Le soir</i> et <i>Info Dimanche</i>) pour un total de 55 250 \$.	Réalisée
Action 2 Favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle locale par des actions spécifiques dans le cadre des ententes de développement culturel. - Octroi d'une aide financière totalisant 540 160 \$ pour 11 ententes de développement culturel annuelles au Bas-Saint-Laurent (4 villes, 7 MRC) pour l'année 2023-2024. - Soutien des actions culturelles favorisant la participation citoyenne dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024.	Réalisée
Action 3 Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. - Participation à 2 rencontres du comité de pilotage du projet pilote en gestion du patrimoine avec la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rimouski, Culture Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. - Participation à plusieurs rencontres avec les partenaires municipaux pour discuter des enjeux liés au patrimoine et à l'aménagement culturels ainsi que pour les soutenir dans leurs démarches et leurs réflexions.	Réalisée

Action	État de réalisation
Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et la collectivité en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire	
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :	
Accompagner et soutenir les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. • Soutien financier accordé à 6 instances municipales pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine immobilier dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. • Octroi d'une aide financière de 50 k\$ au Musée de Rimouski en vertu du programme Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration. • Soutien des actions en patrimoine dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024. • Octroi d'une aide financière de 631 700 \$ au Musée du Bas-Saint-Laurent pour des travaux d'urgence : réfection de la toiture du Musée (programme Aide aux immobilisations). • Octroi d'une aide financière de 191 900 \$ au Théâtre les gens d'en bas pour le projet d'acquisition d'un équipement spécialisé et de mobilier (programme Aide aux immobilisations). • Octroi d'une aide financière de 10 k\$ pour la mise en place de bouées d'amarrage pour permettre aux plongeurs d'accéder en sécurité à l'épave de <i>l'Empress of Ireland</i> tout en permettant d'assurer une protection proactive du bien.	

Action	État de réalisation
Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales	
Action 1 Améliorer l'offre en loisir culturel dans les municipalités par l'intermédiaire des camps de jour, des bibliothèques et des centres communautaires. • Octroi d'une aide financière totalisant 90 389 \$ à 4 projets d'activités culturelles dans des écoles primaires et secondaires ainsi que dans des centres de la petite enfance et 1 cégep de la région (Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif 2023-2024). • Octroi d'une aide financière de 28 900 \$ à l'École de musique de Matane pour le projet de réparation et d'achats d'instruments de musique (programme Aide aux immobilisations). • Octroi d'une aide financière de 191 900 \$ au Théâtre les gens d'en bas pour le projet d'acquisition d'un équipement spécialisé et de mobilier (programme Aide aux immobilisations). • Soutien financier des activités de loisir culturel dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024. • Poursuite du soutien financier au fonctionnement pour 8 organismes (programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en arts) dans le cadre des ententes 2022-2025. • Poursuite des actions de développement des services en loisir culturel 2022-2024 de l'Unité régionale de loisir et de sport. • Soutien financier bisannuel (2023-2025) de 877 300 \$ pour le développement des collections de 5 bibliothèques publiques autonomes.	Réalisée
Action 2 Favoriser l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants au moyen d'activités culturelles spécifiques. • Soutien financier des actions culturelles visant les nouveaux arrivants et arrivantes dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024 (ex. : Ville de Matane). • Octroi d'une aide financière totalisant 29 300 \$ pour 2 projets dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion ciblant les nouveaux arrivants et arrivantes (Centre femmes Catherine Leblond et École de musique 3M).	Réalisée

Action	État de réalisation
Action 3 Accompagner les municipalités, les MRC et la Première Nation malécite dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture. • Octroi d'une aide financière totalisant 540 160 \$ dans le cadre de 11 ententes de développement culturel annuelles au Bas-Saint-Laurent (4 villes, 7 MRC) pour l'année 2024. • Octroi d'une aide financière de 15 k\$ dans le cadre d'une nouvelle entente avec la Ville de La Pocatière pour l'élaboration d'une politique culturelle municipale en 2024. • Octroi d'une bonification financière de 96 k\$ de l'entente de développement culturel autochtone avec la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.	Réalisée

Région : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

Action	État de réalisation
Priorité 4 : Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication	
Action 2 Promouvoir et soutenir le développement et l'implantation d'un outil de planification archéologique de géoréférencement destiné à toutes les MRC de la région dans le but de favoriser une appropriation accrue des territoires dans la protection des sites archéologiques.	En suspens
Priorité 12 : Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques	
Action 2 Participer aux démarches relatives aux initiatives de mise en commun des ressources des regroupements des musées (Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée) et les soutenir, le cas échéant. • Fin du projet mutualisation de la gestion des archives des organismes muséaux du Saguenay et poursuite de l'accompagnement dans le cadre du projet de création d'un jeu éducatif sur l'histoire du Lac-Saint-Jean.	En cours

Région : Capitale-Nationale (03)

Action	État de réalisation
Priorité 3 : Développer les infrastructures touristiques	
Action 1 Accompagner la Ville de Cap-Santé dans son projet de mise en valeur du manoir Allsopp et du fort Jacques-Cartier. Le Ministère poursuit ses échanges et son accompagnement avec la MRC de Portneuf qui a repris la gestion du dossier à l'automne 2023.	En cours
Action 2 Bonifier l'offre en tourisme culturel à la pointe aux Alouettes par des dispositifs d'interprétation sur le site, dans le cadre du projet de création d'un pavillon d'accueil. Réalisation d'un inventaire des biens mobiliers se trouvant dans les différents bâtiments sur le site. Ce projet a été soutenu dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Charlevoix-Est.	En cours
Priorité 4 : Assurer le déploiement du numérique	
Action 1 Soutenir financièrement au moins un média privé de la presse écrite dans la réalisation d'un projet visant son adaptation au numérique. - Octroi d'une aide financière de 23 376 \$ au média <i>Monquartier</i> pour la monétisation de son infolettre et l'amélioration de différents outils visant à fidéliser l'audience et les annonceurs. - Octroi d'une aide financière de 8 240 \$ aux Éditions du Joyeux-Drille inc. pour effectuer un diagnostic du <i>Journal Le Carrefour</i>.	Réalisée
Priorité 8 : Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	
Action 1 Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier. Tenue d'une seconde rencontre du réseau régional des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier le 25 avril 2023.	Réalisée

Région : Mauricie (04)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive	
Action 1 Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine au moyen de deux ententes de restauration en patrimoine bâti avec les MRC ou les municipalités. Fin des 4 ententes conclues dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Redditions de comptes obtenues.	Réalisée
Priorité 2 : Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel	
Action 2 Soutenir financièrement deux artistes, écrivains ou organismes culturels dans la réalisation de projets visant à bonifier l'offre culturelle dans le parcours éducatif. 2 projets soutenus dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif pour un financement total de 29 420 \$. Les projets sont réalisés dans les écoles par des artistes inscrites et inscrits au Répertoire culture-éducation. Le nombre de jeunes jointes et joints est estimé à près de 115 pour les groupes d'âge du préscolaire au secondaire.	Réalisée
Priorité 3 : Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien	
Action 1 Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation atikamekw sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés. Renouvellement de 6 ententes avec des partenaires de la Mauricie, dont la Nation atikamekw, pour l'année 2023-2024.	Réalisée
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	
Action 1 Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Mauricie pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des pratiques numériques. Octroi d'une aide financière pour maintenir en poste un agent de développement numérique jusqu'au 31 mars 2025.	Réalisée
Action 2 Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel régional de projets en numérique en 2020-2021 dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.	Réalisée ³⁹

39. Cette action a été considérée comme étant « amorcée » en 2020-2021, mais il aurait plutôt fallu indiquer qu'elle était « réalisée » puisque 2 projets avaient été soutenus au cours de la période visée, comme cela a été rapporté dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021. Nous corrigeons l'information dans le présent Rapport annuel de gestion.

Action	État de réalisation
Priorité 5 : Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population	
Action 2 Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés. Aide financière de 62 k\$ accordée dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion pour la réalisation de 5 projets.	Réalisée

Région : Estrie (05)

Action	État de réalisation
Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités	
Action 4 Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des territoires. Renouvellement de 14 ententes pour l'année 2023-2024.	Réalisée
Priorité 8 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire	
Action 1 Contribuer à la persévérance scolaire en soutenant des activités culturelles à l'école dans un contexte parascolaire dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. 7 projets soutenus pour un financement total de 100 461 \$. Les projets sont réalisés dans les écoles, par des artistes inscrites et inscrits au Répertoire culture-éducation. Le nombre de jeunes jointes et joints est estimé à près de 3200 pour les groupes d'âge du préscolaire au secondaire.	Réalisée
Priorité 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	
Action 1 Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés. 4 projets soutenus dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion pour un financement total de 74 138 \$.	Réalisée

Action	État de réalisation
Priorité 14 : Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens	
Action 1 Soutenir financièrement au moins 20 médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale. • Soutien de 24 médias communautaires en entente annuelle.	Réalisée

Région : Montréal (06)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement ayant un impact sur la métropole	
Action 1 Poursuivre le partenariat en développement culturel avec la Ville de Montréal. • Poursuite de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel avec la Ville de Montréal.	En cours
Priorité 4 : Améliorer l'intégration des nouvelles populations	
Action 1 Favoriser l'intégration des artistes immigrants au milieu culturel montréalais, notamment en soutenant des organismes dont la mission est de les accompagner. • Soutien à l'organisme MAI (Montréal arts interculturels) pour ses programmes de mentorat et de jumelage qui aident les artistes à mettre en œuvre leurs projets et à les diffuser.	Réalisée
Action 2 Favoriser le développement des publics issus de l'immigration en facilitant l'accès à la culture, notamment en soutenant des projets réalisés par des organismes ciblant des populations immigrantes. • Soutien à l'organisme MAI (Montréal arts interculturels) qui est un diffuseur pluriculturel et pluridisciplinaire offrant notamment un programme de développement des publics. • Soutien à la Salle Pauline-Julien, qui travaille en étroite collaboration avec le milieu scolaire et des centres de francisation afin d'offrir à des populations immigrantes en apprentissage du français des activités culturelles ciblées (visites guidées, représentations familiales et scolaires et médiation culturelle en classe d'accueil).	Réalisée

Action	État de réalisation
Priorité 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones	
Action 1 Accroître la circulation et la mise en valeur des œuvres d'artistes autochtones en soutenant des organismes qui permettent leur diffusion. - En 2023-2024, cette action s'est concrétisée par l'octroi d'un soutien financier provenant de l'entente de développement culturel et ayant permis : - l'intégration de 6 projets proposés par des artistes autochtones dans la programmation de diffuseurs montréalais. Ces projets ont donné lieu à 18 représentations dans le domaine des arts visuels, de la chanson et du théâtre, permettant aux citoyens de 8 arrondissements montréalais de découvrir les œuvres d'artistes autochtones contemporains. - l'émergence de projets d'art public autochtone (en développement); - la mise en œuvre d'un projet pilote de murales autochtones en collaboration avec la Biennale d'art contemporain autochtone.	Réalisée
Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant	
Action 1 Favoriser la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques publiques de Montréal en participant financièrement aux projets de rénovation et de construction. En 2023-2024, 2 projets se sont terminés (Maisonnette et Octogone) et 5 projets sont en cours de réalisation (le degré d'avancement de ces projets est variable). Un engagement financier de 19,96 M\$ a été pris pour l'ensemble des projets. La contribution financière du Ministère représente près de 40 % de cet engagement, soit 7,98 M\$.	En cours
Action 2 Favoriser la consolidation et le développement des infrastructures culturelles dans les quartiers montréalais en accompagnant les organismes dans leurs recherches de solutions immobilières et en contribuant financièrement à la réalisation de ces projets. 7 projets ont été annoncés dans le cadre du programme Aide aux immobilisations, totalisant plus de 8 M\$, et sont actuellement en réalisation : travaux de remise à niveau et de rénovation (Les Petits Violons) (494 100 \$); rénovation de l'immeuble et mise à niveau de l'équipement (Radio Centre-Ville) (1,8 M\$); mise aux normes, travaux d'urgence (Monument National) (572 900 \$); espace patrimoine de la forge traditionnelle (Les Forges de Montréal) (4,6 M\$); acquisition d'équipement (Wapikoni Mobile) (353 000 \$); toiture et système de sécurité (Les Deux Mondes, compagnie de théâtre) (118 400 \$); acquisition d'équipement (INIS) (360 200 \$). - Une majoration de 2 M\$ a été versée au Théâtre du Nouveau Monde pour son projet de rénovation et d'agrandissement.	Réalisée

Action	État de réalisation
Priorité 9 : Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle	
Action 1 Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) en stimulant l'essor d'initiatives structurantes dans ce domaine, ainsi qu'en participant financièrement à leur développement. • En 2022-2023, financement de 5 projets pour un total de 247 785 \$ (123 892,50 \$ provenant du Ministère [info qui n'était pas disponible au moment de la dernière reddition de comptes]). • À l'automne 2023, lancement de l'appel de projets Initiatives collaboratives en créativité numérique par la Ville de Montréal et dans le cadre de l'entente de développement culturel avec le Ministère. Cet appel de projets visait à soutenir les projets innovants de partenariats entre les organismes culturels et les entreprises numériques. La date limite pour le dépôt de projets était le 11 mars 2024 : 18 projets ont été déposés. Les projets retenus seront annoncés à l'été 2024.	En cours
Priorité 10 : Accélérer l'essor de l'Est de Montréal	
Action 1 Favoriser l'essor et la consolidation des organismes culturels dans les quartiers de l'Est de Montréal. • Octroi d'une aide financière de 250 000 \$ au musée du Château Dufresne pour le renouvellement partiel de son exposition permanente.	En cours

Région : Outaouais (07)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (5 MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel qui comprend notamment un volet contribuant à la professionnalisation des organismes culturels. Poursuite des travaux liés à l'entente sectorielle de développement 2021-2024. Un plan a été établi et les mesures sont déployées depuis l'automne 2023. Pour l'instant, 35 organismes de la région (tous les territoires de MRC) se sont prévalus de la mesure TREMPIN : https://cultureoutaouais.org/initiative-tremplin.	Réalisée
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité : Assurer un suivi personnalisé de l'ensemble des projets d'infrastructures culturelles de l'Outaouais et conseiller les clients partenaires dans la préparation de leurs demandes d'aide financière auprès du Ministère. Financement de près de 145 k\$ dans le cadre du programme Aide aux immobilisations (5 projets).	
Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (5 MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel, qui comprend notamment un volet visant à susciter des actions communes des milieux ruraux et urbains. Poursuite des travaux liés à l'entente sectorielle de développement 2021-2024. Un plan a été établi et les mesures sont déployées depuis l'automne 2023. Pour l'instant, 35 organismes de la région (tous les territoires de MRC) se sont prévalus de la mesure TREMPIN : https://cultureoutaouais.org/initiative-tremplin.	Réalisée
Priorité 3 : Construire une identité régionale forte	
Action 1 Contribuer à l'accroissement du sentiment d'appartenance et de l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. Échanges avec les aménagistes de toutes les MRC pour les sensibiliser à leurs responsabilités en matière de protection du patrimoine lors de leurs travaux de mise à jour des schémas d'aménagement du territoire. Un calendrier de rencontres formelles est en élaboration pour 2024-2025.	En cours

Action	État de réalisation
Action 2 Soutenir le réseau muséal de la région dans son projet d'établissement d'un musée régional. - Aide financière de 800 k\$ accordée au Musée régional de l'Outaouais pour monter un bureau de projet et faire les différentes études préalables au développement de cette institution. - Aide financière accordée dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la Ville de Gatineau, permettant notamment à ce même musée de commencer son travail d'interprétation de l'histoire régionale à la maison Scott-Fairview à l'été 2023 et de poursuivre à l'été 2024.	Réalisée
Action 3 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes. Soutien financier de 12 500 \$ accordé à la Ville de Gatineau dans le cadre de l'entente de développement culturel pour poursuivre, en collaboration avec Culture Outaouais, les initiatives visant l'inclusion des artistes autochtones et l'accompagnement du milieu culturel pour atteindre cet objectif.	En cours
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité : Accompagner les acteurs de la région en encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. - Contacts quotidiens avec les municipalités, MRC, agentes et agents culturels, organismes communautaires et religieux, ainsi que citoyennes et citoyens, pour les accompagner en matière de préservation du patrimoine culturel. - Annonce de 4 désignations en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> (lieu historique du secteur industriel de la Chute-des-Chaudières, événement historique du voyage du Columbo, premier train de bois de Philemon Wright, personnage historique Joseph Montferrand dit Favre). 2 avis d'intention de classement : site patrimonial du Domaine-Louis-Joseph-Papineau à Montebello et château Logue à Maniwaki.	

Action	État de réalisation
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	
Action 1 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels du territoire (formation de Culture Outaouais et entente sectorielle visant le partage de ressources en culture). • Poursuite des travaux liés à l'entente sectorielle de développement 2021-2024. Un plan a été établi et les mesures sont déployées depuis l'automne 2023. Pour l'instant, 35 organismes de la région (tous les territoires de MRC) se sont prévalus de la mesure TREMLIN : https://cultureoutaouais.org/initiative-tremplin. • Octroi d'une aide financière de 61 310 \$ à Culture Outaouais pour le poste de coordination de la formation continue.	En cours
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité : Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire, notamment en matière de tourisme culturel, par le développement de projets y contribuant. • Poursuite des travaux de la plateforme ToutCulture, campagne de promotion et de publicité multicanal. • Campagne de promotion et de publicité multicanale déployée de mars à décembre 2023 et combinée à la production de contenus, principalement vidéo, permettant de mieux faire connaître l'offre culturelle de la région de l'Outaouais, à travers la marque Tout culture et en collaboration avec des partenaires locaux.	

Région : Abitibi-Témiscamingue (08)

Action	État de réalisation
Priorité 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle de développement en culture pour tout le territoire, incluant un volet culture-éducation. - Atelier sur le paysage culturel offert aux élues et élus de l'Abitibi-Témiscamingue à l'automne 2023. - Diagnostic régional sur les liens entre la culture et le milieu de l'éducation en cours d'élaboration.	Réalisée
Action 2 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels par la formation offerte par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. Octroi d'une aide financière de 101 144 \$ au Conseil pour le poste de coordination de la formation continue en 2023-2024.	Réalisée
Priorité 3 : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants	
Action 1 Par l'intermédiaire de programmes, encourager des initiatives visant à développer l'attachement des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil, notamment des personnes susceptibles d'exclusion, par des activités culturelles et de partage de la culture locale. - Soutien financier accordé aux projets suivants dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Témiscamingue : - ateliers de danse traditionnelle donnés par un professionnel dans le cadre des journées de la culture ainsi que balado mettant en valeur 12 points d'intérêt de la localité d'Angliers et permettant de partager l'histoire et le vécu de sa population (action 2.2.); - ateliers créatifs sur le thème de la résilience et ateliers de médiation culturelle en lien avec le passage de l'équipe du Tandem à Moffet pour la pièce <i>Michelin</i> (action 3.1). - Soutien financier accordé au projet suivant dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la MRC d'Abitibi : spectacle de kora consistant à présenter une activité de découverte de cet instrument de musique à cordes d'Afrique de l'Ouest (action 6.2).	Réalisée

Action	État de réalisation
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	
Action 1 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes. • Soutien financier accordé au projet suivant dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Témiscamingue : résidence d'artiste visant à créer 3 balados sur l'environnement sonore de la ville à partir de rencontres tenues avec 3 groupes de résidentes et résidents (dont des nouveaux travailleurs et travailleuses et des autochtones).	Réalisée
Action 2 Susciter l'émergence de projets communs avec les communautés autochtones, notamment en invitant les agents de développement culturel autochtone aux rencontres d'échanges des agents de développement culturel des territoires.	En suspens
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Action 1 Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. • Réalisation d'actions soutenues dans le cadre d'ententes de développement culturel conclues avec différents partenaires : • Ville de Val-d'Or : production de réalisations artistiques en concertation avec le milieu dans les passages piétonniers du Centre-Ville (passage Mitto et Costa) (action 2.1); • MRC d'Abitibi : réalisation d'œuvres d'art au sol, en collaboration avec un professionnel ainsi que des adolescentes et adolescents, dans le cadre d'un projet de médiation culturelle, et création de personnages en balles de foin avec une touche artistique mettant à contribution les citoyennes et citoyens (action 6.2). • Ville de Rouyn-Noranda : tenue d'un atelier créatif d'aménagement culturel (action 1.2).	Réalisée

Action	État de réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité : Participer à des rencontres de concertation intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional. • Suivi de l'entente sectorielle de développement culturel de l'Abitibi-Témiscamingue pour les 3 volets (patrimoine, petite enfance et liens culture-éducation). • Signature d'une entente sectorielle de développement visant la réalisation de projets favorisant le développement durable de la Ville de Rouyn-Noranda 2023-2027 en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Rouyn-Noranda.	
Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
Action 1 Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec le milieu municipal dans le but d'élargir le territoire visé par ces ententes. • Conclusion de 3 ententes avec les villes de Malartic, de Senneterre et de Val-d'Or pour la période 2023-2024.	Réalisée

Région : Côte-Nord (09)

Action	État de réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
Action 2 Accompagner de façon soutenue la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans ses projets stratégiques dans le but de poursuivre son développement et de favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO. • Inscription de l'île d'Anticosti sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 19 septembre 2023.	Réalisée

Région : Nord-du-Québec (10)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	
Action 1 Organiser une rencontre annuelle pour les agents de développement culturel de toute la Jamésie dans le but de les informer des programmes et de répondre spécifiquement aux besoins liés au territoire. Tenue de 3 rencontres avec les membres de la Table culturelle nordique. Y ont participé des agentes et agents de développement culturel municipaux, des artistes et des organismes, tel Tourisme Baie-James, en plus du Ministère.	Réalisée
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	
Action 1 Accompagner le milieu culturel en matière de développement numérique en soutenant le travail d'un agent de développement culturel numérique sur le territoire. Actions diverses d'accompagnement menées par l'agente de développement culturel numérique.	Réalisée
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité : Participer à des rencontres de concertation intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional. - Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale autochtone et présentation des programmes du Ministère destinés aux clientèles autochtones. - Participation à la conférence administrative régionale du Nord-du-Québec. - Participation au groupe de travail sur les changements climatiques de la conférence administrative régionale.	
Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
Action 1 Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec l'Administration régionale Baie-James, les municipalités et les localités de la région. - Conclusion d'ententes pour la période 2023-2024 avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, les localités de Valcanton et Radisson, la Ville de Chapais et l'Administration régionale de la Baie-James. - Prolongation des ententes 2021-2023 avec Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami jusqu'en juin 2024. Addendas à venir.	Réalisée
Action 2 Poursuivre le travail amorcé avec Loisir Sport Baie-James en matière de soutien à la concertation du milieu du loisir culturel, notamment par la mise en œuvre d'un plan régional. Poursuite de l'entente avec cet organisme.	En cours

Action	État de réalisation
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens	
Action 1 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.	Non amorcée
Action 2 Offrir, au moins une fois par année, aux agents culturels cris de participer à des rencontres statutaires dans le but de les informer adéquatement sur les programmes du Ministère (rencontres en anglais). • Visite du Ministère sur le territoire cri les 13 et 14 novembre 2023 pour discuter des partenariats en cours, des programmes à venir, des nouvelles occasions et des mécanismes de collaboration.	En cours

Région : Gaspésie (11)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région	
Action 1 Accompagner les municipalités, les MRC et la Nation micmaque dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture. • Octroi d'une aide financière totalisant 290 990 \$ pour 10 ententes de développement culturel en Gaspésie avec 5 villes et 5 MRC. • Octroi d'une aide financière supplémentaire de 146 000 \$ pour l'entente de développement culturel autochtone conclue avec les communautés Mi'gmaq de la Gaspésie. • Octroi d'une aide financière totalisant 170 480 \$ pour soutenir la réalisation de 4 projets culturels autochtones des communautés Mi'gmaq de la Gaspésie (Appel de projets pour les autochtones 2023-2024).	En cours
Action 2 En collaboration avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, mettre en place des outils de préservation et de mise en valeur des paysages à l'intention des citoyens, des MRC et des ministères et organismes (projet régional sur les paysages). • Poursuite de l'accompagnement dans les démarches entourant le développement de l'Atlas de la Gaspésie. • Sensibilisation des actrices et acteurs à la prise en compte et à la protection des paysages comme un bien patrimonial unique méritant d'être protégé et mis en valeur.	En cours
Priorité 2 : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
Action 1 Renforcer la collaboration avec les instances locales de développement social dans le but d'intégrer une dimension culturelle dans les plans de communauté. • Participation à la Table régionale en développement social (24 et 25 octobre 2023). • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale sociale (3 rencontres en 2023-2024).	Amorcée

Action	État de réalisation
Action 2 Encourager et soutenir le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. • Octroi d'une aide financière totalisant 31 925 \$ pour 2 projets culturels d'organismes communautaires visant des jeunes vulnérables (Appel de projets Culture et inclusion 2023-2024). • Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ pour 1 projet porté par un organisme culturel dans le cadre du programme Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans. • Soutien financier aux actions destinées aux personnes vulnérables ou à risque d'exclusion dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024. • Participation à la Table régionale en développement social (24 et 25 octobre 2023). • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale sociale (3 rencontres en 2023-2024).	En cours
Priorité 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région	
Action 1 Déterminer et soutenir un projet de recherche culture-éducation dans la région en collaboration avec un partenaire du milieu de l'enseignement et de la recherche.	En suspens
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
Action 1 Soutenir les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de joindre de larges publics, notamment par la médiation et le loisir culturels. • Octroi d'une aide financière de 65 398 \$ pour 4 projets d'activités culturelles en parascolaire dans des écoles primaires et secondaires de la région (Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif 2023-2024). • Soutien financier des activités extérieures et hors les murs dans le cadre des ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024. • Poursuite du soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport, permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2022-2024.	En cours
Action 2 Collaborer à la mise sur pied d'une table régionale en patrimoine. • Participation aux démarches visant la mise en place de la table régionale en patrimoine. Rencontre de démarrage avec Culture Gaspésie qui a amorcé les démarches, entre autres, par l'embauche d'une ressource, pour la mise en place de la table.	En cours

Action	État de réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité : Accompagner les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. • Soutien d'un projet de commémoration en culture et patrimoine autochtone en vertu du programme Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration (50 000 \$). • Octroi d'une aide financière de 1 231 200 \$ pour le Site historique national de Paspébiac (site patrimonial du Banc-de-pêche-de-Paspébiac classé) pour la première phase de restauration des bâtiments (programme Aide aux immobilisations). • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale en aménagement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.	
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'Association touristique régionale de la Gaspésie. • Participation aux rencontres du Comité collaboratif Espace bleu de la Gaspésie (2 rencontres en 2023-2024). • Soutien financier au fonctionnement pour 7 institutions muséales à caractère culturel et scientifique, et accompagnement pour leurs projets de développement. • Soutien financier de 400 000 \$ pour le renouvellement de l'exposition permanente de la Corporation du Bourg de Pabos et octroi d'une aide financière de 339 250 \$ au Musée de la Gaspésie pour la réalisation d'une exposition itinérante. • Octroi d'une aide financière de 6 577 100 \$ à Exploramer pour effectuer des travaux de rénovation du bâtiment (programme Aide aux immobilisations). • Octroi d'une majoration de 3 191 200 \$ de l'aide financière accordée au Village en chanson de Petite-Vallée pour la reconstruction et l'agrandissement du Théâtre de la Vieille Forge (pour une aide financière totale de 13 021 200 \$). • Soutien financier à 3 projets (Culture Gaspésie, Festival Les Percéides et Mandoline Hybride) dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise pour un total de 910 000 \$.	En cours
Action 2 Participer au développement d'une offre en tourisme culturel en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans. • Soutien financier aux projets de tourisme culturel ou améliorant l'offre touristique portés par les MRC et les municipalités dans le cadre des ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024.	En cours

Région : Îles-de-la-Madeleine (11)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Renverser la tendance démographique	
Action 1 Accompagner les partenaires et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de projets culturels contribuant à l'attraction et à la rétention démographiques. • Octroi d'une aide financière de 80 084 \$ pour 1 entente de développement culturel annuelle avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2023-2024. • Poursuite de l'entente conclue dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : sommes disponibles pour la restauration de propriétés privées et aide financière à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier.	En cours
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
Action 1 Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en valeur et la gestion de ses paysages. • Poursuite des actions de mise en valeur du patrimoine paysager soutenues dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024.	Réalisée
Action 2 Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans des projets de sensibilisation au patrimoine et de sauvegarde de celui-ci. • Soutien au projet de commémoration des phares grâce à l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration (50 000 \$). • Poursuite de l'entente conclue dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : sommes disponibles pour la restauration de propriétés privées et aide financière à l'embauche d'une agente de développement en patrimoine immobilier. • Accompagnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour le projet de réalisation de travaux d'immunisation, de restauration patrimoniale et d'interventions archéologiques à la suite du passage de l'Ouragan Fiona. • Accompagnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, de Grosse-Île et de la communauté maritime pour des dossiers relevant de l'archéologie (anciens cimetières, sites archéologiques autochtones, sites coloniaux euroquébécois et acadien), de même que de l'aménagement du territoire, du patrimoine bâti et de la mise en valeur du patrimoine. • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale de l'aménagement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.	Réalisée

Action	État de réalisation
Action 3 Amorcer, en collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le développement et l'implantation d'outils de planification archéologique dans le but de favoriser l'appropriation, la connaissance et la protection des sites archéologiques. • Soutien financier et technique pour la réalisation d'études archéologiques dans le cadre de l'entente de développement culturel et de l'enveloppe spéciale Fiona.	Réalisée
Priorité 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant	
Action 1 Soutenir les initiatives visant à bonifier et à rendre accessible l'offre culturelle à l'aide de projets en loisir culturel, d'activités dans les bibliothèques, etc. • Octroi d'une aide financière totalisant 54 893,78 \$ à 2 projets de médiation et de loisir culturels pour les jeunes, portés par des organismes culturels (Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans 2023-2024). • Octroi d'une aide financière totalisant 22 850 \$ à 2 projets de loisir culturel et de médiation culturelle en parascolaire dans une école primaire et des centres de la petite enfance des Îles-de-la-Madeleine (Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif). • Soutien financier des actions de loisir culturel et de la programmation d'activités des bibliothèques en vertu des ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Poursuite du soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assure le développement des services en loisir culturel pour 2022-2024. • Soutien financier bisannuel (2023-2025) de 60 800 \$ pour le développement des collections de la bibliothèque publique autonome.	Réalisée

Action	État de réalisation
Action 2 Déterminer et soutenir des projets permettant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine. • Soutien du projet de commémoration des phares dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration (50 000 \$). • Soutien financier des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, archéologique et paysager, incluses dans les ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Poursuite de l'entente conclue dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : sommes disponibles pour la restauration de propriétés privées et aide financière à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier. • Accompagnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de travaux d'immunsation, de restauration patrimoniale et d'interventions archéologiques à la suite du passage de l'Ouragan Fiona.	Réalisée
Action 3 Accompagner le milieu dans la valorisation des composantes culturelles locales dans le but de renforcer la vitalité du territoire. • Soutien d'un projet de commémoration en culture et en patrimoine. • Octroi d'une aide financière de 305 345 \$ dans le cadre de la nouvelle entente triennale pour soutenir le financement de la mission de l'organisme Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, pour la période 2023-2026. • Soutien financier dans le cadre des ententes de développement culturel 2021-2023 et 2023-2024 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, qui contiennent plusieurs actions de valorisation culturelle. • Participation au comité d'élaboration du Portrait culturel des Îles-de-la-Madeleine (2 rencontres en 2023-2024), livré le 25 mars 2024. • Participation au comité de mise à jour de la Politique culturelle de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (1 rencontre en 2023-2024). • Soutien financier au fonctionnement pour 2 institutions muséales à caractère culturel et accompagnement pour leurs projets de développement.	En cours

Région : Chaudière-Appalaches (12)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional	
Action 1 Susciter la mise en place d'initiatives concertées entre plusieurs partenaires municipaux dans les ententes de développement culturel, notamment en organisant des rencontres d'échanges entre les agents culturels et en proposant l'intégration de projets communs dans ces ententes. Poursuite de l'entente sectorielle de développement en culture ainsi que participation au comité directeur et au comité des partenaires du projet culturel régional Virez culture en Chaudière-Appalaches.	Réalisée
Priorité 8 : Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région	
Action 1 Organiser une présentation s'adressant aux milieux municipaux sur la démarche d'aménagement culturel du territoire et les outils dont les municipalités disposent en matière de protection du patrimoine culturel. - Rencontres de sensibilisation avec les MRC et les municipalités en lien avec la <i>Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives</i>. - Transmission de lettres de sensibilisation aux MRC et aux municipalités.	En cours
Action 2 Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier. La seconde rencontre du réseau régional des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier a eu lieu le 25 avril 2023.	Réalisée

Région : Laval (13)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine	
Action 1 Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité en aménagement de la conférence administrative régionale de Laval pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire. Participation à 3 des 4 rencontres du comité en aménagement de la conférence administrative régionale en 2023-2024, soit les 14 septembre 2023, 30 novembre 2023 et 14 mars 2024.	Réalisée
Priorité 2 : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes	
Action 1 Favoriser les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. - Financement du projet Prêt à domicile pour aînés dans le cadre de l'entente de développement culturel. Projet réalisé en collaboration avec le service des bibliothèques de Laval et visant à briser l'isolement social des aînés et aînés vulnérables en leur proposant un programme de relation avec la culture dans le cadre du service de prêts à domicile. - Dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion : 2 projets se sont terminés en 2023-2024 : les <i>Maux-Dits</i> et <i>15-29 : pêle-mêle</i> de la TV de Laval, qui a changé de nom pour Entre nous. 5 projets sont en cours de réalisation : Matière première, activités culturelles comme moyen d'intervention auprès des jeunes avec TSA, Vive les différences!, <i>Ailes d'oiseaux</i> du Théâtre incliné et inclusion sociale par la danse de l'organisme Prima Danse. - Octroi d'une aide financière à 3 projets : <i>Paroles de filles et de femmes</i> du Théâtre Fêlé; <i>Je rêve. Et toi?</i> de Bluff Productions et passeport culturel Plein vue sur Mosaïque de La centrale des artistes. - Dans le cadre de l'Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans 2023-2024, 2 projets ont été soutenus : <i>À l'art libre : docu-fiction</i> des Productions le P'tit monde ainsi que des formations et des ateliers en arts de la scène de Sports Laval.	En cours
Action 2 Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.	En suspens

Action	État de réalisation
Priorité 4 : La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable	
Action 1 Collaborer, en partenariat avec la Ville de Laval et Culture Laval, à la documentation du milieu culturel et à l'évaluation de l'incidence de la culture sur le développement régional. Dans le cadre de l'entente de développement culturel, création d'un modèle innovant de mesure des répercussions de la culture dans la collectivité. En partenariat avec la Ville de Laval, Culture Laval a entrepris une démarche pour identifier des indicateurs clés en culture et approfondir la connaissance du secteur culturel lavallois.	Réalisée
Priorité 5 : Un écosystème culturel professionnel, pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie	
Action 1 Participer à la concertation du milieu culturel en favorisant les collaborations et les maillages entre les divers intervenants. Soutien financier accordé à Culture Laval, dont le rôle est de se concerter avec les actrices et acteurs culturels et de participer à plusieurs comités culturels régionaux.	En cours
Action 2 Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État. - Dans le cadre l'entente de développement culturel, production et diffusion auprès des citoyennes et citoyens de contenus numériques mettant en valeur les processus de création, de production et de diffusion culturelles. - Bonification de l'aide au fonctionnement de Culture Laval pour l'embauche d'une agente de développement numérique dont le mandat est de soutenir le milieu en offrant de l'aide-conseil et des formations portant notamment sur la création numérique, la diffusion en ligne, le marketing Web ainsi que sur la gestion des ressources humaines et l'exploitation en mode télétravail.	En cours
Priorité 6 : Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région	
Action 1 Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment au moyen de l'enveloppe régionale en numérique. Dans le cadre de l'entente de développement culturel, réalisation de divers projets favorisant l'adoption des technologies numériques par le milieu culturel.	En cours

Action	État de réalisation
Priorité 7 : Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire	
Action 1 Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère dans le développement de projets d'infrastructures majeurs structurants et innovants. • Accompagnement de la Ville de Laval pour la restauration et l'agrandissement de la maison André-Benjamin-Papineau. • Octroi d'une aide financière de 44 M\$ à la Ville de Laval pour un projet d'infrastructure culturelle située dans son centre-ville (bibliothèque centrale et centre de création artistique professionnelle).	En cours

Région : Lanaudière (14)

Action	État de réalisation
Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique	
Action 2 Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment à l'aide de l'enveloppe régionale en numérique. • Dans le cadre des ententes de développement culturel, financement de projets numériques, notamment des projets de médiation culturelle en création numérique (Ville de L'Assomption).	Réalisée
Priorité 8 : Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative	
Action 1 Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.	Non amorcée
Priorité 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. • Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment des capsules de balados pour faire la promotion, la mise en valeur et la consolidation du patrimoine culturel de la Matawinie (MRC de Matawinie).	Réalisée

Région : Laurentides (15)

Action	État de réalisation
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales dans le but de développer un sentiment d'appartenance chez la population et de contribuer à la fierté régionale. Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : capsules audio sur l'histoire orale de la chasse et de la pêche (Ville de Mont-Laurier), mise en valeur des familles fondatrices de Saint-Sauveur en intégrant une section d'information spécifique sur le site Web de la Ville (Ville de Saint-Sauveur), exposition sur l'histoire de la sculpture sur neige dans les Laurentides au Musée Zénon Alary (Ville de Sainte-Adèle), étude de potentiel archéologique du territoire (MRC des Pays-d'en-Haut), entrevues de personnes marquantes de la MRC par le biais de balados audio (MRC des Pays-d'en-Haut), outil et conférence mettant en valeur le patrimoine de la MRC (MRC des Pays-d'en-Haut) ainsi que jeu-questionnaire patrimonial et bonification d'un panneau lumineux (Sainte-Thérèse).	Réalisée
Action 2 Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : documentation et mise en valeur des œuvres d'art public du territoire (Saint-Eustache); création d'une œuvre urbaine avec un artiste natif de Saint-Sauveur, des citoyennes et des citoyens et installation de celle-ci près d'un parc pour les 0-5 ans (Ville de Saint-Sauveur); activité de médiation culturelle dans le cadre du Festival des arts de Saint-Sauveur (Ville de Saint-Sauveur); parcours d'art public des œuvres accessibles au public et inclusion des murales et autres œuvres publiques sur le territoire (Ville de Saint-Jérôme); promotion de la Route des Belles histoires, mise en valeur des attraits et événement d'envergure intermunicipal (MRC des Laurentides).	Réalisée

Action	État de réalisation
Action 3 Soutenir la connaissance et la pratique du loisir culturel à l'aide de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel. Dans le cadre de cette mesure, poursuite de la réalisation de projets de reconnaissance du loisir culturel et d'encouragement de sa pratique, notamment : diffusion de vidéos démontrant l'importance de l'offre des organismes en loisir culturel auprès des partenaires régionaux et sensibilisation des centres de services scolaires au libre accès au loisir culturel en parascolaire.	Réalisée
Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	
Action 1 Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité d'aménagement de la conférence administrative régionale des Laurentides, qui se tient quatre fois par année, pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire. Participation à 3 des 4 rencontres du comité en aménagement de la conférence administrative régionale en 2023-2024, soit les 18 mai 2023, 21 septembre 2023 et 16 novembre 2023.	Réalisée

Région : Montérégie (16)

Action	État de réalisation
Priorité 2 : Développer une identité rassembleuse par la culture	
Action 1 Favoriser la concertation entre les partenaires de la région (ministères et organismes) pour stimuler le développement de projets de citoyenneté culturelle des jeunes. Collaboration à la mise en place d'un pôle culturel jeunesse par Culture Montérégie et ses partenaires du milieu de la culture et de l'éducation. La phase 1 du projet (développement d'une plateforme qui constitue une vitrine de l'offre culturelle jeunesse et un espace de travail collaboratif) est en cours de réalisation.	Amorcée
Action 2 Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place d'un circuit muséal pour bonifier et dynamiser l'offre culturelle en tirant profit des réseaux existants ou qui seront développés.	Non amorcée
Action 3 Accompagner et soutenir les communautés dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. Mise en œuvre des actions prévues à l'entente sectorielle de développement en patrimoine conclue avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, la Ville de Longueuil, la Table de concertation régionale de la Montérégie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.	Réalisée
Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie	
Action 1 Concevoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement d'un sentiment d'appartenance dans la population et contribuant à l'attractivité des milieux. Mise en œuvre des actions prévues à l'entente sectorielle de développement en patrimoine conclue avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, la Ville de Longueuil, la Table de concertation régionale de la Montérégie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. L'entente a fait l'objet d'une prolongation.	En cours
Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
Action 1 Favoriser la concertation entre les partenaires dans le but d'offrir un soutien aux milieux pour établir, bonifier, promouvoir et valoriser l'offre culturelle propre au territoire, en participant notamment à l'amélioration de routes vertes et bleues.	En suspens

Région : Centre-du-Québec (17)

Action	État de réalisation
Priorité 3 : Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication	
Action 1 Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Centre-du-Québec pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des nouvelles pratiques numériques. • Octroi d'une aide financière pour maintenir en poste un agent de développement numérique jusqu'au 31 mars 2025.	Réalisée
Action 2 Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel régional de projets en numérique dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.	Réalisée ⁴⁰
Priorité 5 : Assurer des services de proximité	
Action 2 Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation abénakise sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés. • Les ententes de 5 MRC et de 2 villes ont été renouvelées pour 2023-2024. • Octroi d'une aide financière à la Nation Waban-Aki pour la mise en œuvre de son entente de développement culturel.	Réalisée
Action 3 Soutenir financièrement au moins sept médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leurs activités et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale. • Soutien au fonctionnement de 8 médias communautaires, dont 4 médias imprimés, 3 télévisions et 1 radio.	Réalisée

40. Trois projets ont été soutenus en 2020-2021, comme cela a été rapporté dans le Rapport annuel de gestion produit pour cette période. Pour cette raison, l'action est considérée comme étant réalisée, bien qu'il n'y ait pas eu de nouvel appel de projets depuis cette date.

Synthèse de l'état d'avancement des actions posées en 2023-2024 en lien avec les priorités régionales

Région	Action non amorcée (nombre)	Action amorcée (nombre)	Action en cours (nombre)	Action en suspens (nombre)	Action réalisée (nombre) ⁴¹	Action abandonnée (nombre)	Nouvelle action (nombre)	Action modifiée (nombre)	Total (nombre)
Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	1	0	(8)	0	0	0	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	0	0	1	1	0	0	0	0	2
Capitale-Nationale (03)	0	0	2	0	(2)	0	0	0	4
Mauricie (04)	0	0	0	0	(5)	0	0	0	5
Estrie (05)	0	0	0	0	(4)	0	0	0	4
Montréal (06)	0	0	4	0	(3) +1	0	0	0	8
Outaouais (07)	0	0	3	0	(3)	0	0	0	6
Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	1	(6)	0	0	0	7
Côte-Nord (09)	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Nord-du-Québec (10)	1	0	1	0	(2) +3	0	0	0	5
Gaspésie (11)	0	1	7	1	0	0	0	0	9
Îles de la Madeleine (11)	0	0	2	0	(5)	0	0	0	7
Chaudière-Appalaches (12)	0	0	1	0	(2)	0	0	0	3
Laval (13)	0	0	5	1	(1) + 2	0	0	0	8
Lanaudière (14)	1	0	0	0	2	0	0	0	3
Laurentides (15)	0	0	0	0	(4)	0	0	0	4
Montréal (16)	1	1	1	1	(1)	0	0	0	5
Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	(3)	0	0	0	3
TOTAL	3	2	28	5	55	0	0	0	93

41. Il est à souligner que 49 actions (nombre entre parenthèses) ont été jugées réalisées lors des exercices précédents (2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023), mais elles sont réitérées dans la présente reddition de comptes, car elles ont été bonifiées ou se sont poursuivies au cours de la dernière année.

